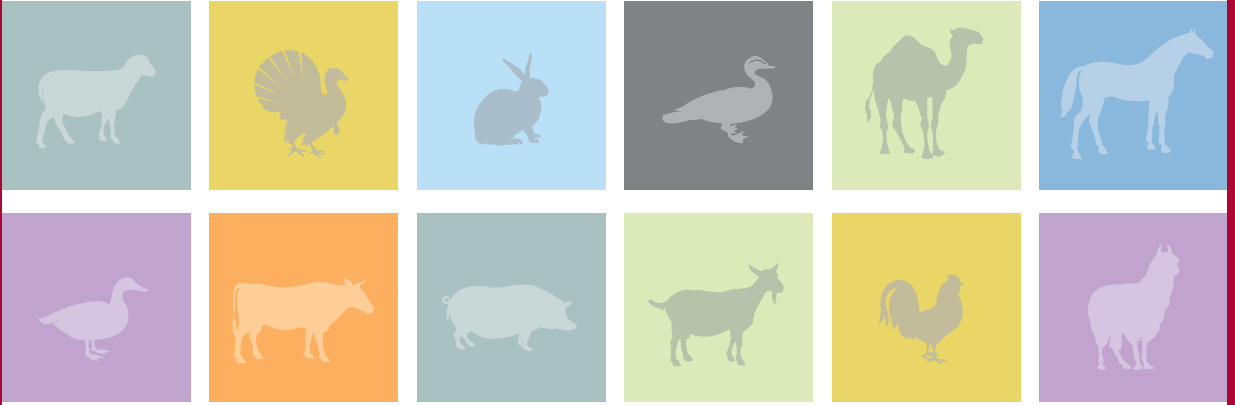


FAO PRODUCTION ET SANTÉ ANIMALES



# directives

PRÉPARATION DE STRATÉGIES ET  
DE PLANS D'ACTION NATIONAUX  
POUR LES RESSOURCES  
ZOOGÉNÉTIQUES

COMMISSION DES  
RESSOURCES GÉNÉTIQUES  
POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE



PRÉPARATION DE STRATÉGIES ET  
DE PLANS D'ACTION NATIONAUX  
POUR LES RESSOURCES  
ZOOGÉNÉTIQUES

---

### Citation recommandée

**FAO.** 2009. *Préparation de Stratégies et de plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques. Directives FAO: Production et santé animales. Numéro 2. Rome.*

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

ISBN 978-92-5-206239-4

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au:

Chef de la Sous-division des politiques et de l'appui en matière  
de publications électroniques

Division de la communication,  
FAO

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

ou, par courrier électronique, à:  
copyright@fao.org

# Table des matières

Remerciements	v
<b>SECTION 1</b>	
<b>Renseignements généraux et perspectives historiques concernant l'établissement d'un programme mondial pour les ressources zoogénétiques</b>	<b>1</b>
Etablissement d'un programme mondial pour les ressources zoogénétiques	3
Accord sur le <i>Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques</i>	5
<b>SECTION 2</b>	
<b>Nécessité d'établir des Stratégies et des plans d'action nationaux</b>	<b>7</b>
Transformer le <i>Plan d'action mondial</i> en une action nationale	9
<b>SECTION 3</b>	
<b>Comment utiliser ces directives</b>	<b>11</b>
Introduction	13
Les neuf phases du travail	14
<b>SECTION 4</b>	
<b>Préparation de Stratégies et de plans d'action nationaux: une approche progressive</b>	<b>17</b>
<b>PHASE 1:</b> Etablir, maintenir ou renforcer le cadre institutionnel et confier les responsabilités	19
<b>PHASE 2:</b> Entreprendre la préparation des éléments des Stratégies et des plans d'action nationaux	27
<b>PHASE 3:</b> Procéder à des évaluations visant à produire l'information de base nécessaire à faciliter la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux	32
<b>PHASE 4:</b> Préparer un projet de série de priorités stratégiques et d'actions en faveur de l'utilisation durable, de la mise en valeur et de la conservation des ressources zoogénétiques	36
<b>PHASE 5:</b> Préparer le premier projet de document de consultation	51
<b>PHASE 6:</b> Entreprendre des consultations pour examiner les projets de Stratégies et de plans d'action nationaux	53
<b>PHASE 7:</b> Finaliser les Stratégies et les plans d'action nationaux	56
<b>PHASE 8:</b> Etablir un processus et un calendrier pour le suivi et l'évaluation	60
<b>PHASE 9:</b> Approuver formellement les Stratégies et les plans d'action nationaux	63

<b>SECTION 5</b>	
<b>Références et annexes</b>	<b>65</b>
Références	67
<b>ANNEXE 1:</b> Evaluations de base	68
<b>ANNEXE 2:</b> Schéma des Stratégies et des plans d'action nationaux	74
<b>ANNEXE 3:</b> Suggestions pour l'établissement et la direction de groupes d'experts	75
<b>ANNEXE 4:</b> Quelques conseils sur ce qui est à faire et à ne pas faire dans la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux	76

# Remerciements

La FAO voudrait remercier Elżbieta Martyniuk et Richard Laing pour avoir préparé la version préliminaire de ces directives. En janvier 2009, cette version a été présentée et discutée à un événement prévu en marge de la Cinquième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Les directives ont été ensuite présentées à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui les a approuvées lors de sa Douzième session ordinaire en octobre 2009.



SECTION 1

**Renseignements généraux et  
perspectives historiques concernant  
l'établissement d'un programme  
mondial pour les ressources  
zoogénétiques**







# Etablissement d'un programme mondial pour les ressources zoogénétiques

Les ressources zoogénétiques sont les espèces animales qui sont, ou pourraient être, utilisées pour l'alimentation et l'agriculture, et les populations au sein de ces espèces, ainsi que leur matériel génétique entreposé (sperme, ovocytes, embryons, cellules somatiques, ADN). Les ressources zoogénétiques sont parmi les biens les plus précieux et les plus importants d'un pays d'un point de vue stratégique. Elles sont la matière première de l'éleveur et l'un des intrants dont l'agriculteur a le plus besoin.

L'accès à une vaste gamme de ressources zoogénétiques a permis au secteur de l'élevage dans la plupart des pays de développer ou d'importer des animaux qui fournissent un éventail de produits et de services différents contribuant de façon significative à la survie, au développement et au bien-être de l'humanité. La diversité des ressources zoogénétiques pourrait devenir encore plus importante à l'avenir, lorsque les agriculteurs et les sélectionneurs devront faire face au défi d'adapter leurs animaux aux demandes socio-économiques toujours en voie de changement et aux conditions de l'environnement, y compris une éventuelle adaptation au changement climatique.

En 1990, le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a recommandé l'élaboration d'un programme global pour la gestion durable des ressources zoogénétiques au niveau mondial. La compréhension de la diversité des ressources zoogénétiques mondiales a été une des premières priorités du programme. En 1991, la FAO a entrepris des enquêtes mondiales sur les races faisant rapport sur les sept espèces principales de mammifères domestiques (ânes, buffles, bovins, chèvres, chevaux, porcs et moutons) qui ont eu pour résultat l'établissement de la Banque de données mondiale pour les ressources zoogénétiques et la publication de la première *Liste mondiale d'alerte pour la diversité des animaux domestiques*. D'autres enquêtes ont été entreprises en 1993 pour le yak, les six espèces de camélidés et les 14 espèces principales d'oiseaux domestiques.

Une réunion d'experts a été convoquée en 1992 pour réfléchir aux objectifs et aux éléments clefs d'un programme international pour les ressources zoogénétiques. Les experts ont fortement soutenu l'élaboration d'un programme global au niveau mondial. Les organes directeurs de la FAO ont accepté leur recommandation et, en 1993, la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage (Stratégie mondiale) a été lancée. La Division de la production et de la santé animales de la FAO a été désignée comme le Centre de coordination mondial pour les ressources zoogénétiques (Centre de coordination) avec la responsabilité d'élaborer la Stratégie mondiale en tant que programme de travail technique de la FAO. Un cadre conceptuel a été préparé et représen-



tait la base pour mettre en œuvre et développer davantage la Stratégie mondiale en tant qu'approche globale pour la promotion de l'utilisation durable, de la mise en valeur et de la conservation des ressources zoogénétiques. La préparation et l'approbation de l'Action 21 et la ratification de la Convention sur la diversité biologique ont encouragé davantage la conception, l'élaboration et l'amélioration des activités entreprises dans le cadre de la Stratégie mondiale.

En 1995, le Comité de l'agriculture de la FAO a examiné les premiers développements de la Stratégie mondiale et ensuite le Conseil de la FAO a soutenu son élaboration supplémentaire. Au cours de la même année, le mandat de la Commission des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO a été élargi pour y inclure d'autres ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, à commencer par les ressources zoogénétiques, et elle a été renommée Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission).

En 1996, l'importance des ressources zoogénétiques et de la Stratégie mondiale a été reconnue au Sommet mondial de l'alimentation de la FAO et par la Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique. La prise de conscience croissante des contributions essentielles des ressources zoogénétiques à la sécurité alimentaire et au développement rural a amené la Conférence de la FAO à demander au Directeur général d'établir un Groupe ad hoc d'experts des ressources zoogénétiques, responsable de préparer le travail futur d'un Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Le Groupe ad hoc d'experts s'est réuni au mois de janvier 1997. Les experts ont fait remarquer l'importance d'établir un mécanisme intergouvernemental fort pour faciliter et promouvoir une meilleure gestion des ressources zoogénétiques aux niveaux mondial, régional et national, en soulignant l'importance de cette gestion pour lutter contre la pauvreté et la faim et pour contrecarrer l'érosion en cours des ressources zoogénétiques. La Commission, à sa septième session en mai 1997, a étudié les recommandations du Groupe ad hoc d'experts et a convenu d'établir le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail) en tant qu'organe subsidiaire de la Commission. Le Groupe de travail a eu pour mandat la préparation de recommandations pour la Commission sur les développements futurs de la Stratégie mondiale et sur le processus de transformation de la Stratégie mondiale de programme technique de travail en un mécanisme intergouvernemental.

Le Groupe de travail s'est réuni pour la première fois en septembre 1998. Il a noté le manque considérable de connaissances relatives aux ressources zoogénétiques et a recommandé à la Commission que la FAO coordonne la préparation d'un rapport conduit par les pays - *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* - fournissant une toute première évaluation mondiale des ressources zoogénétiques. L'évaluation devait fournir une compréhension approfondie de l'état des ressources zoogénétiques, de l'état de l'art de la gestion de ces ressources et de l'état des capacités des pays pour leur gestion, créant ainsi une base solide pour l'amélioration du programme mondial pour les ressources zoogénétiques en partant du cadre établi par la Stratégie mondiale.



En 2001, le Directeur général de la FAO a officiellement invité tous les pays à préparer et à présenter un Rapport national sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Rapport national). Dans ce rapport, ils auraient dû indiquer l'état et les tendances des ressources zoogénétiques; décrire les contributions présentes et potentielles des animaux d'élevage pour l'alimentation, l'agriculture et le développement rural; et évaluer l'état des capacités nationales pour la gestion de ces ressources et pour l'identification des priorités de renforcement des capacités.

Des directives pour l'établissement des Rapports nationaux ont été mises à la disposition des pays et des ateliers régionaux de formation ont été organisés. Les premiers Rapports nationaux ont été présentés à la FAO en 2002, tandis que la plupart ont été reçus en 2003 et 2004. Au total, 169 Rapports nationaux ont été présentés. De surcroît, neuf organisations internationales ont préparé des rapports sur leurs activités par rapport aux ressources zoogénétiques. La FAO a également commandité 12 études thématiques sur des thèmes spécifiques qui, probablement, n'auraient pas été abordés de façon exhaustive dans les Rapports nationaux.

Les Rapports nationaux ont fourni des indices clairs et sérieux des contributions significatives et insubstituables de la diversité des ressources zoogénétiques à la sécurité alimentaire et au développement rural au niveau mondial. Les pays ont signalé que les potentialités globales des ressources zoogénétiques étaient loin d'être réalisées, et que l'érosion de la diversité génétique était grave dans les pays développés et en développement. Les Rapports nationaux ont décrit un certain nombre de facteurs primaires favorisant l'érosion, comme les modifications des systèmes de production, la mécanisation, la perte des ressources de pâturage des parcours, les calamités naturelles, les foyers de maladies, les politiques et les pratiques de sélection inappropriées, l'introduction inadéquate des races exotiques, la perte de sécurité des éleveurs pour la propriété foncière et l'accès à d'autres ressources naturelles, les changements des pratiques culturelles, l'affaiblissement des institutions coutumières et des relations sociales, l'influence de la croissance démographique et de l'urbanisation, l'échec à évaluer l'impact des pratiques de développement génétique en termes de durabilité à long terme et le manque de politiques et de mesures économiques adéquates pour atteindre la durabilité et la conservation.

Les Rapports nationaux ont également fait comprendre qu'une action mondiale urgente était nécessaire si l'on voulait atteindre une amélioration de l'utilisation et de la mise en valeur des ressources zoogénétiques et attaquer leur érosion.

## **ACCORD SUR LE PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES**

Les Rapports nationaux, les études thématiques et les rapports des organisations internationales ainsi que les éléments fournis de nombreux experts ont permis de préparer le premier rapport sur *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Ces éléments ont également représenté la base pour la préparation d'un projet de rapport *Priorités stratégiques* qui présentait les directions stratégiques visant à améliorer l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques. Le projet de rapport *Priorités stratégiques* a été d'abord examiné par le Groupe de travail en



décembre 2006. Le Groupe de travail a décidé de créer un groupe d'«Amis du Président» pour élaborer davantage le projet de rapport *Priorités stratégiques*. Les Amis du Président se sont réunis une fois au mois de mars 2007, et ont beaucoup avancé dans la préparation du projet de rapport *Priorités stratégiques* à soumettre à la Commission.

En juin 2007, la Commission a examiné le *Rapport de la quatrième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques* et le *Projet de priorités stratégiques - version du Président*. La Commission a poursuivi les négociations du *Projet de priorités stratégiques*, qui est devenu un élément fondamental du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*. La Commission a également fourni des renseignements sur les progrès accomplis dans la préparation de la première Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, organisée par la FAO et accueillie par le Gouvernement de la Suisse à Interlaken, Suisse, en septembre 2007.

La Commission a décidé que la première Conférence technique internationale devrait avoir trois résultats principaux: 1) la présentation de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*; 2) l'adoption d'un *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*; et 3) une *Déclaration d'Interlaken sur les ressources zoogénétiques*. La Commission a convenu que le suivi de la Conférence technique internationale devrait être placé dans le cadre du Programme pluriannuel de travail de la Commission, et que la Commission devrait superviser la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

Lors de la Conférence, le *Plan d'action mondial* a été adopté par 109 Etats et la Communauté européenne, et par 42 organisations. Les participants à la Conférence ont confirmé leurs responsabilités collectives et individuelles en matière de conservation, d'utilisation durable et de mise en valeur des ressources zoogénétiques; de sécurité alimentaire mondiale; d'amélioration de l'état nutritionnel de l'humanité; et de développement rural. Ils se sont également engagés à faciliter l'accès aux ressources zoogénétiques et à assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

La Conférence d'Interlaken a fourni l'élan nécessaire pour que les efforts menés au niveau international améliorent l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques. Les résultats de la Conférence ont été affirmés par le Conseil et ensuite par la Conférence de la FAO à sa trente-quatrième session en 2007. La Conférence de la FAO s'est félicitée du *Plan d'action mondial* et de la *Déclaration d'Interlaken sur les ressources zoogénétiques*, qui constituent une étape majeure dans les efforts internationaux visant à promouvoir l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques. Elle a également reconnu que des ressources additionnelles étaient nécessaires à la bonne mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et a demandé à la Commission d'élaborer une stratégie de financement pour la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.



SECTION 2

**Nécessité d'établir  
des Stratégies et des plans  
d'action nationaux**





# Transformer le *Plan d'action mondial* en une action nationale

Le *Plan d'action mondial* fournit un cadre international convenu pour les efforts visant à favoriser l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques. Le but est clair: faciliter et encourager une utilisation plus élargie de la biodiversité des animaux d'élevage pour mieux contribuer à améliorer la santé et la nutrition humaines, et pour accroître les possibilités de diversification des moyens d'existence et de création de revenu. La *Déclaration d'Interlaken sur les ressources zoogénétiques* et le *Plan d'action mondial* reconnaissent qu'il existe des divergences importantes et des faiblesses aux niveaux national et international en ce qui concerne les capacités à inventorier, suivre, caractériser, utiliser durablement, mettre en valeur et conserver les ressources zoogénétiques et qu'une attention urgente est nécessaire si l'on veut améliorer la situation actuelle.

En plus de fournir un cadre d'action mondial pour affronter les questions liées aux ressources zoogénétiques, le *Plan d'action mondial* a attiré une attention internationale sans précédents sur les rôles importants et les valeurs des ressources zoogénétiques et sur le besoin de mieux gérer ces ressources précieuses. Les gouvernements doivent maintenant démontrer leur volonté politique soutenue et mobiliser les ressources nécessaires à une bonne mise en application du *Plan d'action mondial* à tous les niveaux. La FAO, d'autres organisations internationales compétentes, les pays, la communauté scientifique, les donateurs, les organisations de la société civile et le secteur privé ont tous un rôle important à jouer dans la promotion et la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

La préparation et la mise en application de Stratégies et de plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques fourniront les moyens les plus efficaces pour transformer le *Plan d'action mondial*, et l'élan international qu'il a créé, en des actions nationales nécessaires à garantir l'impact positif maximum. Des Stratégies et des plans d'action nationaux bien préparés serviront de base pour l'identification des interventions aux niveaux national, régional et mondial qui mobiliseront et utiliseront le plus efficacement possible des ressources financières importantes pour renforcer les capacités de gestion des ressources zoogénétiques. Des interventions stratégiquement planifiées seront accomplies au mieux par le biais d'une combinaison de planification nationale et de collaboration régionale et internationale.

Le but principal des Stratégies et des plans d'action nationaux est de garantir une approche stratégique et globale pour atteindre l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques, pour accroître et améliorer la production et la sécurité alimentaires, pour réduire la pauvreté et favoriser le développement rural. Les pays font face à des défis complexes lorsqu'ils prennent en considération les meilleures façons d'utiliser, mettre en valeur et conserver les ressources zoogénétiques.





La préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux aidera les pays à choisir les voies à entreprendre pour avancer vers une utilisation plus efficace de leurs ressources zoogénétiques, en prenant pleinement en considération les circonstances et les priorités nationales, y compris la disponibilité de ressources financières et humaines pour leur mise en œuvre. La préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux aidera les pays à bénéficier de l'élan international obtenu par la récente adoption du *Plan d'action mondial*.

Les Stratégies et les plans d'action nationaux et le processus lié à leur préparation peuvent procurer les moyens et l'élan nécessaires à engager les différents intérêts du secteur de l'élevage de façon plus efficace et à coordonner les ressources humaines et financières disponibles en vue d'optimiser l'utilisation et la conservation des ressources zoogénétiques. Ils peuvent favoriser la compréhension, parmi les responsables des politiques et le grand public, de l'importance des ressources zoogénétiques, des rôles et des valeurs multiples des animaux d'élevage et du besoin de maintenir la diversité génétique qui favorisera l'adaptation aux conditions en voie de changement.



## SECTION 3

# Comment utiliser ces directives





# Introduction

Le but principal de ces *Directives concernant la préparation de Stratégies et de plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques (Directives)* est d'aider les pays à préparer ou à mettre à jour leurs Stratégies et plans d'action nationaux en tenant pleinement compte des dispositions du *Plan d'action mondial*.

Le travail précédent, dans le cadre de la Stratégie mondiale, comprenait la préparation d'une série de directives, y compris les *Lignes directrices principales pour le développement de plans de gestion des ressources génétiques animales au niveau national*. Les *Lignes directrices principales* ont été élaborées pour aider les pays à établir leurs Centres de coordination nationaux pour les ressources zoogénétiques et à préparer les plans de gestion nationaux dans le cadre de la Stratégie mondiale. Cette approche a fait ses preuves. Cependant, la Stratégie mondiale a été à présent remplacée par le *Plan d'action mondial* qui a soulevé de nouvelles questions devant être abordées au niveau national.

Le *Plan d'action mondial* se base sur les recommandations des 169 Rapports nationaux, des rapports des organisations internationales, d'un certain nombre d'études thématiques et des avis de nombreux experts. Il fournit des suggestions concrètes sur les actions que les pays devraient entreprendre pour améliorer la gestion des ressources zoogénétiques. Le *Plan d'action mondial* est un engagement à l'échelle mondiale qui demande des actions considérables aux niveaux national et sous-national, en accord avec les besoins et les priorités du niveau local. Les *Directives* ont été conçues pour aider les pays à évaluer le rôle potentiel du *Plan d'action mondial* en tant que cadre des efforts des pays dans le domaine de la gestion des ressources zoogénétiques. La préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux devrait développer les informations, les conclusions et les priorités présentées dans les Rapports nationaux.

Les *Directives* sont prévues pour aider les pays à identifier les aspects prioritaires du *Plan d'action mondial* en tant que base pour la planification nationale. Elles ont été préparées en reconnaissant que les Stratégies et les plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques existent déjà dans un certain nombre de pays et que, dans ce cas, il faudra les évaluer et les mettre à jour pour tenir compte du *Plan d'action mondial*.

Les Centres de coordination nationaux pour les ressources zoogénétiques, les Comités consultatifs nationaux pour les ressources zoogénétiques et les Coordonnateurs nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques trouveront probablement les *Directives* particulièrement utiles. Elles devraient être également utiles aux organisations non gouvernementales engagées dans l'utilisation durable et la conservation des ressources zoogénétiques.

Les *Directives* insistent sur le besoin de mettre à jour les données et les informations nécessaires à renforcer la planification et la mise en œuvre en cours, en vue de veiller à ce que les interventions nationales, régionales et mondiales aient le meilleur impact possible



en termes d'amélioration de la sécurité alimentaire et du développement rural, et de gestion de l'érosion des ressources zoogénétiques.

Les *Directives* fournissent une approche pratique pour la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques, en signalant à l'utilisateur comment entreprendre, mettre en place et compléter le processus de planification. Cette approche se termine par l'approbation du plan par le gouvernement. Les utilisateurs sont encouragés à examiner les *Directives* dans leur ensemble afin de comprendre les différentes phases de travail qui sont nécessaires.

L'orientation technique sur les aspects spécifiques de la gestion des ressources zoogénétiques n'est pas incluse dans les *Directives*. La FAO a préparé des directives techniques sur ces questions - disponibles dans la bibliothèque du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) - et s'occupe à présent de leur mise à jour.

## LES NEUF PHASES DE TRAVAIL

Les *Directives* sont divisées en neuf sections qui correspondent à neuf phases de travail. Les phases sont décrites dans le diagramme.

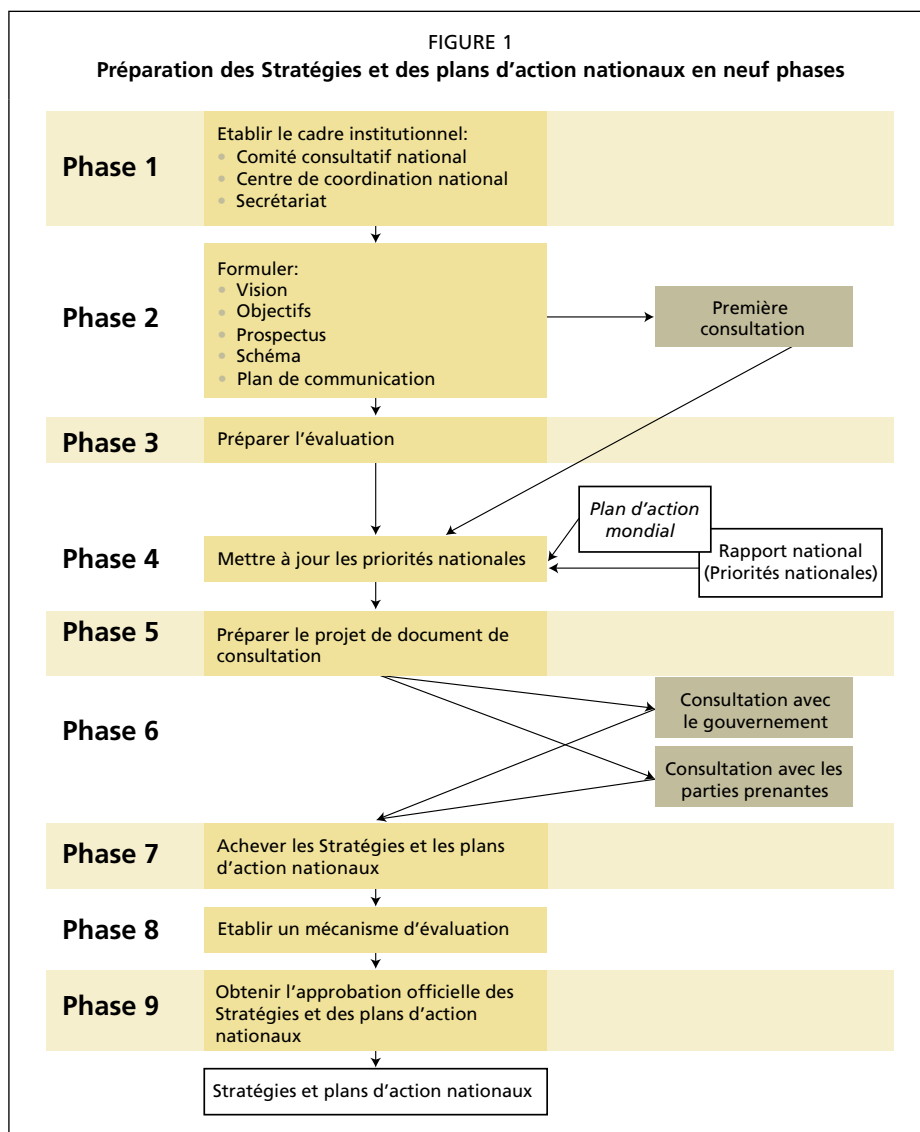
**Phase 1.** On présente ici des recommandations sur les arrangements institutionnels utiles pour la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux. L'établissement ou le maintien d'un Comité consultatif national composé de plusieurs parties prenantes pour la supervision et la coordination des activités préparatoires est fortement recommandé, ainsi que l'établissement ou le maintien d'un Centre de coordination national pour les fonctions de secrétariat à entreprendre au cours du processus préparatoire et pour le soutien à offrir au cours de la mise en œuvre.

**Phase 2.** Il est recommandé au Comité consultatif national de préparer une vision nationale et les objectifs nationaux pour les ressources zoogénétiques lors de cette phase préliminaire du processus préparatoire. La préparation d'un prospectus décrivant les raisons du besoin d'établir des Stratégies et des plans d'action nationaux et exposant brièvement le processus préparatoire est conseillée en tant que moyen visant à faciliter une première communication avec les hauts fonctionnaires gouvernementaux et les parties prenantes, et pour demander leur soutien. L'élaboration d'un plan de communication et d'un schéma pour les Stratégies et les plans d'action nationaux est recommandée.

**Phase 3.** Il est recommandé de dresser une compilation des données de base nécessaires à soutenir la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux. Cette compilation comprendra des informations sur: les rôles et les valeurs des ressources zoogénétiques; les demandes et les tendances relatives aux produits d'origine animale; les menaces aux ressources zoogénétiques; et les stratégies, les plans, les législations et les politiques sur la biodiversité de l'agriculture à l'échelle internationale. Si les informations ne sont disponibles dans aucun de ces domaines, des évaluations sont recommandées pour combler ces lacunes. Vous trouverez des suggestions détaillées pour la conduite des évaluations conseillées à l'annexe 1.

**Phase 4.** Dans cette phase, on propose une approche visant à identifier ou à mettre à jour les priorités stratégiques et les actions au niveau national. Il est recommandé d'utiliser toutes les sources disponibles, en particulier: les Rapports nationaux; les stratégies et les plans nationaux actuels, les évaluations et les rapports d'experts; le *Plan d'action mondial*;





et les éléments acquis lors des processus de consultation avec les parties prenantes. On propose une méthodologie détaillée qui met l'accent sur l'utilisation d'un cadre comprenant les Domaines prioritaires du *Plan d'action mondial*.

**Phase 5.** Il est recommandé de préparer un projet de document de consultation en tant qu'étape cruciale du processus préparatoire, et des suggestions sont fournies sur le contenu de ce document. Des conseils sur la rédaction du document de consultation sont également fournis.

**Phase 6.** On présente plusieurs principes directeurs pour les consultations des parties prenantes. Le but est de garantir la participation complète et efficace du gouvernement et des autres parties prenantes principales, notamment les communautés locales et indigènes.



**Phase 7.** Il est recommandé au Comité consultatif national, après avoir terminé le processus de consultation, de préparer un premier projet complet de Stratégie nationale et de plan d'action comprenant la vision, les objectifs, les priorités stratégiques et la composante du plan d'action. Une méthodologie pour la préparation de la composante du plan d'action est incluse.

**Phase 8.** Il est recommandé d'établir un mécanisme d'évaluation des Stratégies et des plans d'action nationaux. L'accent est mis sur l'importance des examens intérimaires et de l'établissement de rapports réguliers. Un programme pour les examens et l'établissement des rapports est proposé.

**Phase 9.** Il est recommandé que les Stratégies et les plans d'action nationaux soient officiellement approuvés par le gouvernement et par les principales parties prenantes. Il est également recommandé que le processus d'approbation soit utilisé pour sensibiliser le public sur les Stratégies et les plans d'action nationaux et sur les conditions nécessaires à leur mise en œuvre.

A l'**annexe 1**, on trouvera des conseils détaillés concernant la préparation des trois évaluations de base recommandées.

A l'**annexe 2**, on présente un schéma explicatif pour les Stratégies et les plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques.

A l'**annexe 3**, on trouvera des suggestions sur la création et la gestion des groupes d'experts.

A l'**annexe 4**, on présente quelques suggestions d'ordre général (ce qui est à faire et à ne pas faire) sur la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux.



## SECTION 4

# Préparation de Stratégies et de plans d'action nationaux: une approche progressive







## PHASE 1

# Etablir, maintenir ou renforcer le cadre institutionnel et confier les responsabilités

Le processus préparatoire des Stratégies et des plans d'action nationaux doit être soigneusement planifié afin de fournir un cadre d'action global en une période de temps raisonnable et avec un budget convenable, tout en garantissant un processus inclusif et transparent. Les *Directives* suggèrent une approche par phases pour atteindre ces conditions. L'objectif principal de chaque phase de travail et les étapes préparatoires recommandées sont brièvement exposés ci-dessous.

Cette section décrit les arrangements institutionnels nécessaires à la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux, souligne l'importance d'un Comité consultatif national et d'un Centre de coordination national et suggère d'autres arrangements institutionnels de soutien.

La première phase cruciale du travail de préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux est la prise en compte soigneuse, et ensuite l'établissement, des arrangements institutionnels nécessaires à contrôler le processus préparatoire. Il faudra établir si les arrangements institutionnels existants peuvent soutenir de façon adéquate le processus ou s'il faut les accroître ou les ajuster.

Afin de définir les arrangements institutionnels les plus appropriés, les pays devraient tenir compte des fonctions nécessaires à préparer les Stratégies et les plans d'action nationaux. Les paragraphes qui suivent décrivent les éléments préparatoires de base qui seront probablement nécessaires dans tous les pays. Bien que les approches puissent être différentes, les arrangements institutionnels devraient être en mesure de fournir au moins une des fonctions suivantes:

- L'établissement d'un *secrétariat* est essentiel. Les arrangements institutionnels doivent prévoir du personnel qualifié en logistique, en planification, dans la recherche de consensus, la préparation de documents, l'organisation de réunions et la convocation de consultations de genres différents. Le secrétariat aura besoin du soutien institutionnel, financier et administratif, de préférence de la part du Ministère de l'agriculture.
- La *supervision des diverses parties prenantes* est cruciale pour assurer la direction globale et la transparence dans la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux. La fonction de supervision requiert des arrangements institutionnels représentant les différents intérêts relatifs aux ressources zoogénétiques dans le pays et peut créer ou renforcer des partenariats de longue durée pour la phase de la mise en œuvre.



- La *mise en réseau* est la troisième fonction vitale lors de la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux. La mise en réseau garantira une participation des parties prenantes plus élargie que celle pouvant être assurée par un comité consultatif. Les arrangements institutionnels doivent être en mesure de créer et de soutenir un réseau entre les principales parties prenantes: les organisations d'agriculteurs et de sélectionneurs; les communautés d'éleveurs nomades, les peuples autochtones; les chefs des communautés et des gouvernements locaux; les universités et d'autres instituts de recherche; les intérêts du secteur privé; et les organisations de la société civile. La création du réseau devrait être un des premiers facteurs de la planification dont tenir compte.
- La *mobilisation et l'emploi d'experts* sont la dernière fonction cruciale dans la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux. Au cours des différentes phases de préparation, des avis techniques et scientifiques solides seront nécessaires à aborder les questions cruciales et à surmonter les lacunes des connaissances et des informations. Les arrangements institutionnels doivent être en mesure d'identifier les experts nationaux et, le cas échéant, internationaux et de communiquer avec eux dès le début du processus préparatoire afin d'établir leur volonté et leur engagement en vue de participer à la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux.

Afin de fournir le soutien de base nécessaire à préparer les Stratégies et les plans d'action nationaux, les arrangements institutionnels ci-après sont recommandés.

### ÉTAPE 1: ÉTABLIR ET MAINTENIR UN CENTRE DE COORDINATION NATIONAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

Il est fortement recommandé d'établir ou de maintenir un Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques auquel attribuer le rôle de soutien au secrétariat dans la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux.

Au cours des 13 dernières années, de nombreux centres de coordination nationaux pour les ressources zoogénétiques ont été établis dans le cadre des efforts visant à entreprendre et à mettre en application la Stratégie mondiale. La FAO a officiellement demandé aux pays de nommer un Coordonnateur national pour la gestion des ressources zoogénétiques en tant qu'interface entre chaque pays et la FAO. Au mois de juillet 2008, 151 pays avaient officiellement nommé un Coordonnateur national. Les centres de coordination nationaux sont accueillis par une vaste gamme d'institutions, y compris les ministères de l'agriculture,

#### CADRE 1

#### **Plan d'action mondial – Priorité stratégique 12**

Etablir ou renforcer les institutions nationales, y compris les centres de coordination nationaux, pour planifier et appliquer les mesures concernant les ressources zoogénétiques, à l'appui du développement du secteur de l'élevage.



les instituts de recherche et les universités. Il a été démontré qu'ils étaient indispensables pour lancer le programme mondial pour les ressources zoogénétiques et qu'ils jouaient un rôle important dans l'élaboration des Rapports nationaux qui ont eu pour résultat la préparation de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde et du Plan d'action mondial*.

L'adoption du *Plan d'action mondial* a créé de nouveaux défis et de nouvelles opportunités aux pays pour améliorer l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques. Le *Plan d'action mondial* doit à présent se transformer en des actions nationales basées sur les priorités et les circonstances locales. L'expérience acquise lors de la préparation des Rapports nationaux suggère de façon claire que le maintien d'un Centre de coordination national pleinement opérationnel et efficace aura une importance vitale dans la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux. Le maintien d'un Centre de coordination national sera également utile à long terme pour coordonner et soutenir la mise en œuvre des Stratégies et des plans d'action nationaux.

Le renforcement d'un Centre de coordination national pourrait représenter l'aspect le plus déterminant des arrangements institutionnels associés à la mise à jour ou à la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux, et au soutien et à la coordination de leur mise en application globale. Dans les pays où les Centres de coordination ne sont pas encore opérationnels, il est recommandé d'en établir un. Un Centre de coordination national fournira également l'interface cruciale pour faciliter la participation et la contribution des pays aux développements internationaux dans le domaine de la gestion des ressources zoogénétiques, notamment par le biais d'une étroite collaboration avec la FAO et les autres organisations internationales et régionales.

Il est recommandé:

- d'établir, ou de maintenir et renforcer, un Centre de coordination national pour les ressources zoogénétiques dans le cadre du Ministère de l'agriculture ou d'une organisation se consacrant à l'agriculture et ayant des liens efficaces avec le Ministère de l'agriculture et les autres ministères pertinents;
- de créer, ou de maintenir et renforcer, un poste de Coordonnateur national pour la gestion des ressources zoogénétiques responsable de la gestion du Centre de coordination national; et
- d'affecter le personnel d'encadrement et de soutien au Centre de coordination national sous la direction du Coordonnateur national pour assurer les fonctions de secrétariat relatives à la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux. S'il est impossible d'affecter du personnel à temps plein au Centre de coordination national, du personnel devrait être détaché pour la période de préparation et, si possible, à long terme en tant que soutien pour la phase de la mise en œuvre.

Les fonctions de secrétariat ci-après sont prévues pour le Centre de coordination national au cours de la phase de préparation:

- soutenir le fonctionnement d'un Comité consultatif national pour les ressources zoogénétiques;
- coordonner la communication et la collaboration interorganisations et intersectorielle au cours de la phase de planification;



- informer les hauts fonctionnaires et, le cas échéant, les ministres responsables quant aux progrès accomplis dans les différentes phases préparatoires des Stratégies et des plans d'action nationaux;
- soutenir et faciliter la préparation de documents écrits comme les évaluations, les prospectus, les projets de Stratégies et de plans d'action nationaux, les documents de communication et d'information pour les fonctionnaires du gouvernement;
- préparer et coordonner les réunions d'experts, les ateliers, etc.;
- planifier et mettre en œuvre les processus de consultation;
- interagir avec les médias; et
- établir un réseau entre les experts nationaux et internationaux, les institutions et les organisations afin d'assurer une participation et un soutien considérables pour préparer et ensuite mettre en œuvre les Stratégies et les plans d'action nationaux.

## **ÉTAPE 2: ÉTABLIR OU MAINTENIR UN COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES**

Il est recommandé de confier la responsabilité de superviser la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux à un Comité consultatif national plurilatéral.

De nombreux pays ont déjà établi un Comité consultatif national pour les ressources zoogénétiques. Le maintien ou l'établissement d'un Comité consultatif national plurilatéral pour la supervision du processus préparatoire permettra d'avoir à disposition un moyen efficace pour suivre une orientation claire et pour atteindre un haut niveau de transparence. Il facilitera les partenariats entre des intérêts différents, condition essentielle au cours de la phase de la mise en œuvre.

Le Comité consultatif national devrait se composer de représentants d'un éventail d'intérêts aussi large que pratique. Dans ce dessein, chaque pays devra considérer avec attention les individus et les organisations qui peuvent mieux représenter les intérêts divers du secteur des ressources zoogénétiques tout en gardant une taille raisonnable du Comité. Le processus visant à concilier la représentation et la taille est toujours difficile. Lors de l'identification des représentants pour le Comité consultatif national, les pays sont encouragés à inclure les types d'institutions ci-après:

- les départements du gouvernement, notamment ceux qui se consacrent à l'agriculture, au développement rural et à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité;
- les instituts techniques et de recherche, notamment ceux qui fournissent des services de vulgarisation;
- les universités ou d'autres institutions d'enseignement;
- les associations d'agriculteurs, de bergers, de peuples pasteurs;
- les associations de sélectionneurs;
- les organisations du secteur privé intéressées aux ressources zoogénétiques;
- les organisations professionnelles concernant les ressources zoogénétiques;
- les organisations de la société civile ayant des intérêts dans le domaine de la diversité biologique agricole, comme les sociétés de conservation des races rares; et
- les organisations d'aide au développement actives dans la mise en valeur des animaux d'élevage et/ou dans la conservation des ressources zoogénétiques.



Les fonctions principales du Comité consultatif national au cours de la phase de préparation devraient être les suivantes:

- superviser le processus général de préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux et fournir l'orientation sur le développement du processus et les objectifs principaux;
- élaborer une vision, des objectifs et éventuellement un prospectus en vue de lancer le processus préparatoire et de favoriser la sensibilisation et le soutien parmi les parties prenantes principales engagées dans les Stratégies et les plans d'action nationaux;
- assurer la liaison avec leurs organisations respectives et créer un réseau pour garantir une communication efficace entre les différents intérêts - tous les représentants doivent informer leurs organes des progrès accomplis lors du processus de planification;
- participer aux conférences, aux réunions et aux ateliers (des événements directement associés à la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux et à d'autres événements pertinents) pour partager leur vision quant à la Stratégie nationale et au plan d'action et pour soutenir leur préparation et mise en œuvre;
- participer à l'identification des priorités et des actions stratégiques qui représenteront les éléments principaux des Stratégies et des plans d'action nationaux - le Comité devrait jouer un rôle crucial dans la validation des recommandations provenant de toutes les sources et atteindre le consensus sur les directions, les priorités et les actions stratégiques;
- mobiliser le soutien et les ressources financières pour la préparation et la mise en œuvre des Stratégies et des plans d'action nationaux - par le biais du développement de partenariats et de l'aide aux interactions avec les donateurs;
- établir les critères pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Stratégies et des plans d'action nationaux, ce qui représentera une des fonctions les plus importantes du Comité s'il est maintenu après la phase de préparation; et
- évaluer la performance du Centre de coordination national - cette fonction aura une valeur particulière si le Comité est maintenu pour superviser la mise en œuvre des Stratégies et des plans d'action nationaux.

Il est recommandé au ministre responsable des ressources zoogénétiques, ou à un autre ministre responsable, de désigner les membres du Comité consultatif national. Si les membres du Comité consultatif national sont désignés en tant que représentants d'une organisation invitée, ils devraient envoyer une lettre officielle de réponse de leur organisation spécifiant leur accord à participer au Comité. Le Comité devrait élire, en qualité de président, un personnage éminent du secteur des ressources zoogénétiques.

Il est fortement recommandé qu'un représentant du Centre de coordination national fasse partie du Comité consultatif national. Le Coordonnateur national devrait être un membre du Comité consultatif national et pourrait servir de secrétaire du Comité ou, le cas échéant, en assurer la présidence.

La composition du Comité consultatif national devrait, dans la mesure du possible, refléter la nature diversifiée du secteur des ressources zoogénétiques dans le pays, en faisant toutefois attention à ne pas atteindre un trop grand nombre de membres, ce qui pourrait compromettre sa fonction.



### ÉTAPE 3: ÉTABLIR, MAINTENIR OU RENFORCER UN RÉSEAU NATIONAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

Il est recommandé d'établir, maintenir ou renforcer un Réseau national pour les ressources zoogénétiques, pour les phases préparatoires des Stratégies et des plans d'action nationaux ainsi que pour soutenir ensuite leur mise en œuvre.

Un réseau pour les ressources zoogénétiques peut inclure des arrangements formels et informels pour la mise en réseau de personnes particulières et d'organisations ayant des intérêts spécifiques dans le secteur des ressources zoogénétiques. Les réseaux pour les ressources zoogénétiques peuvent représenter un moyen de communication de grande valeur avec lequel promouvoir et faciliter la participation des experts et des organisations pertinentes. Par le biais d'un réseau efficace, les personnes particulières peuvent suivre le processus et apporter des contributions aux moments appropriés, par exemple au cours de la phase de consultation ou si et quand elles sont appelées en tant que membres d'un groupe d'experts. Un réseau établi pour les ressources zoogénétiques sera également très utile à long terme pour la mobilisation des considérables ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre.

### ÉTAPE 4: ÉTABLIR ET MAINTENIR DES GROUPES D'EXPERTS ET/OU DES GROUPES DE TRAVAIL SELON LES BESOINS

Il est fortement recommandé au Comité consultatif national et/ou au Centre de coordination national d'avoir l'autorité et les capacités nécessaires à établir des groupes d'experts pouvant soutenir le processus préparatoire.

Au cours du processus préparatoire des Stratégies et des plans d'action nationaux, des groupes d'experts seront probablement nécessaires pour aider le Comité consultatif national à aborder les questions ou les lacunes cruciales relatives aux connaissances et aux informations. Un groupe d'experts sur la communication, par exemple, pourrait être établi et maintenu tout au long de la période préparatoire. D'autres groupes seront nécessaires à titre ponctuel pour apporter des contributions techniques lors des différentes phases. Chaque pays devra choisir les groupes qui seront les plus pertinents et les plus importants pour soutenir le processus préparatoire dans son ensemble et devra définir le processus à utiliser pour nommer les membres qui feront partie des groupes.

La liste ci-après présente les différents types de groupes d'experts que les pays souhaiteront peut-être prendre en considération d'établir pour soutenir la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux.

- *Un groupe de travail interdépartemental ou interministériel sur les ressources zoogénétiques.* Dans de nombreux pays, il sera utile d'établir un groupe de travail interdépartemental formel pour que les départements pertinents soient informés et puissent contribuer au processus préparatoire. De surcroît, un ministère principal, comme le Ministère de l'agriculture, pourra informer les autres ministères pertinents sur les progrès accomplis et les questions concernant la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux et promouvoir la participation au processus de ces autres ministères. Un groupe de travail interdépartemental ou interministériel sera également important pour assurer une interface appropriée avec les autres initiatives



nationales et pour préparer la participation du pays aux processus et aux débats internationaux/intergouvernementaux sur les ressources zoogénétiques.

- *Des groupes de travail sur les espèces.* Les groupes de travail sur les espèces des animaux d'élevage (par exemple, pour les bovins, les porcs ou les ovins) pourraient être établis en tant que partie du réseau des ressources zoogénétiques au début du processus de planification pour superviser les évaluations sur l'état et les tendances de chaque espèce principale d'animaux d'élevage. Qui plus est, les experts de ces groupes de travail sur les espèces seront bien placés pour fournir des recommandations spécifiques sur les priorités stratégiques et les actions au Comité consultatif national. Il serait également souhaitable de maintenir des groupes de travail spécifiques pour les espèces au cours de la phase de la mise en œuvre afin de pouvoir des conseils d'experts au Centre de coordination national, au Comité consultatif national et au Ministère de l'agriculture.
- *Un groupe d'experts sur les sciences et la recherche.* Un groupe de travail sur les sciences et la recherche pourrait être très utile dans l'identification des priorités nationales de recherche sur les ressources zoogénétiques et des méthodologies et technologies nouvelles émergentes visant à améliorer l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques. Il faudrait également prendre en compte le maintien de ce groupe de travail au cours de la phase de la mise en œuvre afin de fournir des conseils au Centre de coordination national.
- *Des groupes ad hoc de concertation et de consultation, spécialement lors de la phase de consultation.* Tout en laissant la responsabilité directe du contrôle de la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux au Comité consultatif national, il serait souhaitable d'établir des groupes ad hoc de concertation et de consultation pour réviser les projets de Stratégies et de plans d'action nationaux. Ces groupes pourraient être sectoriels ou intersectoriels. Il serait souhaitable, par exemple, d'avoir un groupe de consultation dont les agriculteurs et les sélectionneurs sont les principaux participants. Des groupes composés de différentes parties prenantes parallèles au Comité consultatif national pourraient être établis à complément des groupes sectoriels. Dans certains pays, la création de groupes de concertation et de consultation pourrait être nécessaire à satisfaire les prescriptions légales en vue d'assurer la participation pleine et efficace des populations locales et autochtones. Il serait également utile d'envisager l'établissement de groupes de concertation et de consultation basés sur les régions biogéographiques et sur les limites territoriales subnationales. Des groupes consultatifs reflétant les principaux systèmes de production seraient également appropriés.
- *Un groupe d'experts sur la communication, au début du processus pour la préparation d'un plan de communication.* Comme il a été noté dans certains Rapports nationaux, le manque de perception quant aux multiples rôles et valeurs des animaux d'élevage et au besoin de mieux mettre en valeur et conserver les ressources zoogénétiques est considéré un obstacle qui empêche d'obtenir des financements accrus en faveur de la gestion des ressources zoogénétiques. Des programmes de sensibilisation bien ciblés pourraient être très utiles pour promouvoir le soutien à la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux et pour obtenir le soutien lors de leur mise en œuvre.





Toutes les phases du processus préparatoire doivent être prises en compte lors de la préparation d'un plan de communication. D'importantes étapes critiques de la communication comprennent le début du processus, la phase de consultation et l'approbation finale et la diffusion des Stratégies et des plans d'action nationaux.

Les groupes de travail et les groupes d'experts devraient être établis officiellement par le Comité consultatif national et/ou par le Centre de coordination national, ou par le ministre responsable des ressources zoogénétiques, dans le cadre des arrangements institutionnels globaux envisagés pour la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux. Il est recommandé de demander officiellement aux membres des groupes de travail et des groupes d'experts de participer (par exemple, avec une lettre du Centre de coordination national ou du ministre responsable des ressources zoogénétiques ou par un haut fonctionnaire) et à leurs organisations respectives d'approuver officiellement leur désignation. L'invitation devrait spécifier leurs responsabilités et leurs rôles.



## PHASE 2

# Entreprendre la préparation des éléments des Stratégies et des plans d'action nationaux

Cette section fournit des conseils sur le lancement du processus préparatoire des différents éléments des Stratégies et des plans d'action nationaux, à partir de l'élaboration d'une vision et des objectifs concernant l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques.

La description de la phase 2 présentée ici se base sur l'hypothèse que les arrangements institutionnels requis aient été établis.

La préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux durera plusieurs mois, probablement plus longtemps dans certains pays. La durée de la période préparatoire dépendra d'un certain nombre de facteurs, comme la taille et la nature du pays, la complexité du secteur des ressources zoogénétiques et l'étendue des processus de consultation.

Il est recommandé au Comité consultatif national d'entreprendre les six tâches brièvement exposées ci-après, les fonctions de secrétariat étant fournies par le Centre de coordination national. On suppose qu'un Comité consultatif national composé de différentes parties prenantes est en place et qu'il a reçu le mandat de superviser la préparation de la Stratégie nationale et du plan d'action.

Ces tâches initiales non seulement amorceront la préparation réelle du premier projet de Stratégie nationale et de plan d'action, mais elles favoriseront également l'appropriation du processus par le Comité consultatif et donneront à ses membres l'expérience de travailler ensemble.

Il est fortement recommandé au Comité consultatif d'entamer le processus en entreprenant les tâches cruciales ci-après.

1. *Préparer une vision préliminaire pour les ressources zoogénétiques.* La vision devrait communiquer la contribution et l'importance des ressources zoogénétiques en matière d'intérêts nationaux, de sécurité alimentaire, de développement agricole et rural, etc. et le besoin d'utiliser et de conserver judicieusement ces ressources. Bien qu'il soit essentiel que la vision et les objectifs soient examinés par les parties prenantes et validés et/ou ajustés selon les besoins, la formulation précoce de la vision et des objectifs aidera considérablement les communications avec les hauts fonctionnaires du gouvernement, les responsables des organisations pertinentes, les parties prenantes et les représentants des médias sur la nécessité d'établir les Stratégies et les plans d'actions nationaux et sur leur but.
2. *Préparer des projets d'objectifs nationaux concernant l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques.* Les objectifs devraient clairement indiquer les principaux résultats recherchés par la mise en œuvre des Stratégies et des plans



d'action nationaux. Il est recommandé au Comité consultatif national de tenir compte des objectifs principaux du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* lors de la préparation des projets d'objectifs nationaux. Ces objectifs sont exhaustifs et succincts et peuvent faciliter le Comité dans la préparation des projets d'objectifs nationaux dans cette première phase du travail. Plus tard dans le processus, les parties prenantes auront la possibilité de réviser les projets d'objectifs et de suggérer des modifications, des coupures et des ajouts afin d'atteindre un ensemble d'objectifs approuvé au niveau national.

## CADRE 2

### **Les objectifs du *Plan d'action mondial***

- Promouvoir l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources zoogénétiques afin de garantir la sécurité alimentaire, l'agriculture durable et le bien-être des populations humaines dans tous les pays.
- Assurer la conservation de la diversité des ressources zoogénétiques importantes pour les générations présentes et futures et mettre un terme à la perte incontrôlée de ces ressources cruciales.
- Promouvoir un partage juste et équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et reconnaître le rôle des connaissances traditionnelles, des innovations et des pratiques intéressant la conservation des ressources génétiques animales et leur utilisation durable et, le cas échéant mettre en place des politiques et des législations appropriées.
- Répondre aux besoins des éleveurs nomades et des agriculteurs sédentaires en garantissant leurs droits individuels et collectifs entérinés dans la législation nationale d'accéder sans discrimination au matériel génétique, à l'information, aux technologies, aux ressources financières, aux résultats des recherches, aux systèmes de commercialisation et aux ressources naturelles, pour pouvoir continuer à gérer et améliorer les ressources zoogénétiques et tirer profit du développement économique.
- Promouvoir des approches fondées sur les agroécosystèmes pour l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques.
- Aider les pays et les institutions responsables de la gestion des ressources zoogénétiques à définir, mettre en œuvre et réviser régulièrement les priorités nationales pour l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation de ces ressources.
- Renforcer les programmes et les capacités institutionnelles des pays, en particulier en développement et en transition, et élaborer des programmes régionaux et internationaux pertinents; ces programmes devraient avoir des volets d'éducation, de recherche et de formation pour permettre la caractérisation, l'inventaire, la surveillance, la conservation, la mise en valeur et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques.
- Promouvoir les activités visant à sensibiliser l'opinion publique et porter les besoins liés à l'utilisation durable et à la conservation des ressources zoogénétiques à l'attention des gouvernements et des organisations internationales concernés.



3. *Prendre en compte la préparation d'un prospectus détaillé*<sup>1</sup>. Un prospectus est comme un plan d'activités ou un document conceptuel. Il peut être considéré un avant-projet détaillé qui facilitera la compréhension et l'accord entre tous les membres du Conseil consultatif national sur le contenu, la portée, les objectifs et le processus préparatoire des Stratégies et des plans d'action nationaux. Une fois convenu par le Comité, le prospectus peut être utilisé en tant que produit de communication pour expliquer la nécessité d'établir la Stratégie nationale et le plan d'action aux parties prenantes, au grand public et aux représentants des médias. Il permettra également aux ministres responsables, aux hauts fonctionnaires gouvernementaux et aux responsables des groupes de parties prenantes de comprendre que le Comité assume la tâche avec une vision sur l'avenir et possède un plan bien établi pour son travail.

Il est recommandé d'inclure au prospectus les éléments ci-après:

- la justification de la Stratégie nationale et du plan d'action, comprenant des informations générales sur l'importance du secteur de l'élevage dans le pays, et l'explication de la nécessité d'assurer une gestion solide des ressources zoogénétiques nationales en tant que bien national essentiel;
- le processus détaillé de la préparation de la Stratégie nationale et du plan d'action, y compris le processus de consultation - il s'agit d'un élément important du prospectus, vu que sa fonction primaire est d'acquérir le soutien et l'engagement des ministères clefs du gouvernement, des parties prenantes et des personnes ayant un intérêt général pour les ressources zoogénétiques;
- le projet de vision et d'objectifs, pour communiquer l'importance des ressources zoogénétiques et les principaux résultats recherchés dans la préparation et la mise en œuvre de la Stratégie nationale et du plan d'action; et
- un projet de schéma de la Stratégie nationale et du plan d'action, pour communiquer le contenu et la portée.

---

<sup>1</sup> Un prospectus est une description des caractéristiques principales d'un travail envisagé qui est préparé et diffusé pour acquérir du soutien.



**CADRE 3****L'importance d'un prospectus**

L'importance d'établir un esprit positif et la compréhension entre les décideurs principaux et les autres parties prenantes à un stade précoce du processus de planification ne devrait pas être sous-estimée. Certaines parties prenantes pourraient ne pas considérer la notion d'une Stratégie nationale et d'un plan d'action nouveaux un développement positif, craignant qu'ils puissent créer de nouvelles obligations, ou ne pas refléter ou respecter leurs intérêts. La préparation d'un prospectus peut contribuer à réduire les craintes et les appréhensions et démontrer la transparence du processus préparatoire. Le prospectus peut être utilisé pour entreprendre les consultations préliminaires en identifiant les

organisations pouvant apporter une contribution au processus, par exemple en aidant à organiser les réunions et les ateliers, et en fournissant des conseils et des experts.

La préparation d'un prospectus détaillé est particulièrement recommandée aux pays n'ayant pas beaucoup d'expérience dans la planification stratégique concernant les ressources zoogénétiques, comme les pays qui n'ont pas préparé le Rapport national pour les ressources zoogénétiques ou qui l'ont préparé sans une grande participation des parties prenantes et sans un processus de consultation. Si les pays choisissent de ne pas préparer un prospectus détaillé, la vision, les objectifs et l'avant-projet peuvent représenter une base valable pour communiquer avec les hauts fonctionnaires et les parties prenantes.

4. *Préparer un projet de schéma des Stratégies et des plans d'action nationaux.* La préparation d'un projet de schéma aidera les membres du Conseil consultatif national à s'accorder sur les contenus principaux et la portée de la Stratégie nationale et du plan d'action. Un accord général sur le contenu et la portée facilitera considérablement la conception du processus préparatoire, notamment l'établissement des groupes d'experts. Un schéma explicatif est présenté à l'annexe 2 en tant que contribution à cette tâche importante.
5. *Préparer un plan de communication.* Différents produits et approches de communication seront nécessaires lors de chaque phase du processus préparatoire des Stratégies et des plans d'action nationaux, notamment pour la période de consultation. La préparation d'un plan de communication est nécessaire à identifier les principales audiences cibles et les meilleurs moyens de communiquer avec chacune d'elles. Il faudrait identifier les possibilités d'établir un profil pour la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux (bulletins, conférences, réunions publiques, etc.). Il faudrait également prendre en compte les meilleurs moyens de s'engager avec les représentants des médias. Le plan devrait exposer brièvement les différents produits de communication à préparer pour aider le Comité consultatif national et le Centre de coordination national à communiquer de façon efficace et à rapporter les progrès accomplis au cours du processus préparatoire.



## CADRE 4

**Préparation de la vision et des objectifs**

Le Comité consultatif national joue un rôle important dans la préparation d'un projet de vision et d'objectifs. Le Comité a besoin d'une expérience de terrain pour s'approprier du processus et pour garantir une contribution significative au produit final.

Le travail d'un Comité consultatif national peut se révéler difficile lors de cette phase initiale et il est ainsi nécessaire de veiller à ce que chaque membre participe et soit à l'aise avec la tâche et le travail en commun. La préparation collective d'un projet de vision et d'objectifs permettra aux membres du Comité consultatif national de mieux interagir avec leurs constituants et avec les autres parties prenantes pour fournir la justification de la Stratégie nationale et du plan d'action. Le fait de leur fournir du matériel de communication sera extrêmement important si l'on veut transmettre des messages cohérents.

6. *Préparer, mettre à jour et diffuser le matériel d'information et les produits de communication.* Il est particulièrement important de maintenir à jour le matériel d'information disponible pour les hauts fonctionnaires et les ministres au cours du processus préparatoire. La tenue à jour du matériel d'information et de communication pour tous les membres du Comité consultatif national est aussi vivement conseillée. Les membres du Comité consultatif national devraient être encouragés à participer à des événements, comme les conférences et les réunions, organisés pour expliquer les raisons du besoin et le processus de développement d'une Stratégie nationale et d'un plan d'action. La mise à la disposition des membres du Conseil consultatif national de matériel d'information à jour leur permettra de communiquer systématiquement avec leurs constituants et avec d'autres intervenants, et de promouvoir le succès de la Stratégie nationale et du plan d'action.



### PHASE 3

## Procéder à des évaluations visant à produire l'information de base nécessaire à faciliter la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux

Cette section souligne l'importance d'entreprendre des évaluations de base au cours de la première phase de planification afin de fournir les données de base nécessaires à soutenir la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux. Trois évaluations clés sont recommandées si l'on considère que les informations actuelles sont inadéquates ou obsolètes.

Le Conseil consultatif national doit choisir le genre d'information de base nécessaire à soutenir la préparation de l'avant-projet des Stratégies et des plans d'action nationaux. Il est recommandé de disposer d'informations fiables et adéquates dans trois domaines principaux: a) les rôles et les valeurs des ressources zoogénétiques; b) les demandes et les tendances présentes et futures concernant les produits d'origine animale et les menaces principales auxquelles font face les ressources zoogénétiques; et c) l'état - et l'importance - des stratégies, des plans et des politiques aux niveaux national et international sur la diversité biologique, l'agriculture et les animaux d'élevage.

Dans certains pays, les données et les informations collectées lors de la préparation des Rapports nationaux peuvent suffire à fournir les données de base pour les Stratégies et les plans d'action nationaux. Dans ce cas, d'autres activités d'évaluation ne sont pas nécessaires. Si par contre les informations dans un de ces trois domaines ne sont pas disponibles ou si les informations sont obsolètes, des évaluations sont recommandées pour combler les lacunes. Les objectifs et la justification de chaque évaluation proposée sont présentés ci-après. (Des conseils sur la conduite détaillée de chaque évaluation sont présentés à l'annexe 1.)

### ÉTAPE 1: ÉVALUER LES RÔLES ET LES VALEURS DES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

Les races des animaux d'élevage ont de nombreux rôles et valeurs et contribuent de façon significative à la production alimentaire et au développement économique de toutes les régions de la planète. Les Rapports nationaux ont remarqué que l'importance des races locales est souvent sous-estimée par les décideurs et les membres du public, et que la



## CADRE 5 Préparation des évaluations de base

Il est important que le travail de préparation des évaluations de base soit différencié de la collecte de données ou d'information ou d'autres évaluations qui pourraient être nécessaires à l'avenir pour la mise en application des différents éléments des Stratégies et des plans d'action nationaux. La phase des évaluations de base vise à fournir les données de base initiales pour soutenir la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux et non pas leur mise en œuvre.

contribution globale des animaux d'élevage au bien-être de l'humanité n'est pas complètement reconnue ni appréciée. De nombreux Rapports nationaux ont noté que le manque d'appréciation pour les ressources zoogénétiques a rendu difficile la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires pour le développement de ce secteur et, dans certains cas, a eu pour résultat la mise en œuvre de politiques négatives ou inadéquates.

L'objectif clef lors de l'évaluation des rôles et des valeurs est de veiller à ce que des données et des informations adéquates soient disponibles pour démontrer et pour expliquer aux décideurs et au grand public le besoin d'investir dans une meilleure gestion des ressources zoogénétiques. Dans la plupart des pays, la demande en programmes financés par des fonds publics est plus élevée que la disponibilité des ressources financières et il faut ainsi donner aux programmes des justifications et des priorités. La capacité de formuler de façon claire les rôles et les valeurs des ressources zoogénétiques favorisera les investissements dans ce secteur. La préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux devrait être considérée comme la préparation d'une *étude de faisabilité* en faveur des ressources zoogénétiques. Des arguments convaincants qui justifient l'investissement en faveur des ressources zoogénétiques sont essentiels.

Etant donné que les contributions des animaux d'élevage sont importantes dans la plupart des pays, l'évaluation de leurs multiples rôles et valeurs contribuera à fournir une justification solide pour la préparation d'une Stratégie nationale et d'un plan d'action et à investir dans leur mise en œuvre. Si la compréhension de la contribution totale des ressources zoogénétiques peut s'améliorer au cours de la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux, le fait de disposer des données de base concernant les rôles et les valeurs des ressources zoogénétiques au début du processus contribuera à attirer l'intérêt sur la nécessité d'établir une Stratégie nationale et un plan d'action et, dans certains pays, sera nécessaire pour lancer ce processus. La définition des rôles et des valeurs aidera également à identifier tous les groupes cruciaux de parties prenantes, ce qui sera important pour garantir leur représentation dans la préparation et dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale et du plan d'action.





## **ÉTAPE 2: ÉVALUER LES DEMANDES ET LES TENDANCES PRÉSENTES ET FUTURES CONCERNANT LES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE ET LES IMPLICATIONS ET LES MENACES POTENTIELLES RELATIVES AUX RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES**

Les demandes et les tendances de l'offre (type, qualité et quantité) pour les produits et les services d'origine animale, au niveau du pays ainsi que dans les marchés mondiaux, sont en voie de changement à cause d'un certain nombre de facteurs. Ces facteurs comprennent les changements des habitudes de la population humaine, des conditions socio-économiques, des demandes des consommateurs, des normes sanitaires et environnementales, des sources d'aliments pour animaux et d'autres intrants, et les possibilités provenant des nouvelles technologies. Le résultat est que le secteur de la production animale est en voie d'évolution rapide et demande la planification stratégique et la mise en œuvre continues de programmes en vue d'optimiser l'utilisation des ressources zoogénétiques et des systèmes de production disponibles.

L'objectif principal qui mène à entreprendre une évaluation des demandes et des tendances concernant les produits d'origine animale et les implications et les menaces potentielles auxquelles font face les ressources zoogénétiques est de savoir comment ces tendances et ces demandes affecteront potentiellement - de façon positive ainsi que de façon négative - les ressources zoogénétiques à court et à long termes. Il est essentiel de disposer de quelques informations de base sur les demandes, les tendances et les menaces lors de la phase initiale du processus, de façon à concentrer le travail des groupes d'experts et les autres activités préparatoires, et à assurer que la Stratégie nationale et le plan d'action abordent les demandes présentes et futures en produits et services d'origine animale, ainsi que les implications des changements futurs, notamment toute menace aux ressources zoogénétiques.

## **ÉTAPE 3: ÉVALUER L'ÉTAT DES STRATÉGIES, DES LÉGISLATIONS, DES POLITIQUES ET DES PLANS PERTINENTS AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL CONCERNANT LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET DE L'ÉLEVAGE**

Par le passé, au cours de plusieurs années, on a assisté à la planification et au développement de politiques concernant la biodiversité agricole à l'intérieur des pays et par le biais de nombreux mécanismes internationaux. L'examen des obligations et des engagements actuels aux niveaux national et international pour l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité - et, en particulier, des législations et des politiques visant de façon spécifique la biodiversité des animaux d'élevage et de l'agriculture - est l'une des étapes premières nécessaires à la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux.

Un certain nombre de Rapports nationaux ont noté que les politiques et les législations concernant la mise en valeur des animaux d'élevage ont eu pour résultat des impacts négatifs sur les ressources zoogénétiques, souvent avec des conséquences négatives pour les races locales. Certaines politiques semblaient avoir été mises en place sans avoir compris à fond leurs effets à long terme.

L'objectif clef de l'évaluation des stratégies, des plans, des législations et des politiques actuels aux niveaux national et international est de définir les possibilités, les impacts et les lacunes, et de fournir ainsi les bases pour recommander des moyens visant à améliorer la



situation courante. Une évaluation précoce au cours du processus de planification aidera le Comité consultatif national à élaborer des recommandations sur toute réforme des politiques et des législations pouvant être nécessaire à assurer un environnement politique favorable à atteindre les objectifs liés aux ressources zoogénétiques.

Un autre avantage associé à l'évaluation des accords et des politiques existants aux niveaux national et international est que cette évaluation rappellera aux décideurs les engagements et les accords nationaux de collaboration internationale en vigueur, notamment le soutien des donateurs à l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques, fournissant ainsi une justification supplémentaire à la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux.



## PHASE 4

# Préparer un projet de série de priorités stratégiques et d'actions en faveur de l'utilisation durable, de la mise en valeur et de la conservation des ressources zoogénétiques

Dans cette section, on trouvera des conseils qui aideront les pays à synthétiser toutes les informations disponibles et à identifier un projet de priorités stratégiques et d'actions à inclure au sein des Stratégies et des plans d'action nationaux. Ce projet de série de priorités stratégiques et d'actions servira de base principale pour les consultations des parties prenantes; il sera ensuite développé - à la lumière des contributions reçues lors des consultations - pour former l'élément essentiel du document final de la Stratégie nationale et du plan d'action.

Il est recommandé d'inclure à la prochaine phase de travail trois étapes principales d'analyse et de synthèse conduisant à la préparation d'un premier projet de série de priorités stratégiques et d'actions, qui représenteront la composante essentielle d'un projet de document pour consultation. La préparation d'une série à jour de priorités stratégiques et d'actions est une phase du travail qui durera probablement plusieurs mois avant de s'achever et demandera probablement, entre autres, de commanditer ou d'organiser des révisions de la documentation, des ateliers et des réunions et de recevoir des rapports d'experts.

De nombreux Rapports nationaux ont identifié les priorités nationales visant à atteindre l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques. Le Rapport national devrait représenter le point de départ pour l'identification et la mise à jour des priorités stratégiques et des actions nationales à inclure aux Stratégies et aux plans d'action nationaux. D'autres stratégies et plans nationaux pertinents devraient également être examinés lors de cette étape du travail: par exemple, la stratégie nationale pour les animaux d'élevage et la stratégie nationale pour la biodiversité.

Le *Plan d'action mondial* représentant les concepts courants acquis suite aux recommandations présentées par 169 pays et de nombreux experts, l'examen de ce document est fortement recommandé en tant que base pour la préparation d'un projet à jour de série de priorités stratégiques et d'actions au niveau national. Cette approche pourrait être rapide et rentable lors de l'élaboration d'un premier projet de série de priorités stratégiques



TABLEAU 1

**Progrès dans la mise en œuvre des priorités stratégiques nationales existantes**

Domaines prioritaires du <i>Plan d'action mondial</i>	Priorités stratégiques nationales telles que présentées dans le Rapport national ou dans d'autres stratégies pertinentes	Mise en œuvre de chaque priorité stratégique		
		Terminée	Entreprise	Reste une priorité
Caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques associés	1.			
	2.			
	3.			
Utilisation durable et mise en valeur	1.			
	2.			
	3.			
Conservation	1.			
	2.			
	3.			
Politiques, institutions et renforcement des capacités	1.			
	2.			
	3.			

et d'actions pour les Stratégies et les plans d'action nationaux. Les pays devront évaluer l'importance et la priorité relative de chacune des priorités stratégiques et des actions du *Plan d'action mondial* selon leurs propres conditions et priorités.

Les tableaux présentés à la prochaine section sont conçus pour faciliter l'identification d'un projet de série de priorités stratégiques et d'actions. L'approche se concentre sur l'analyse des Rapports nationaux existants, sur les stratégies, les plans et les initiatives concernant l'agriculture et la biodiversité au niveau national, et sur le *Plan d'action mondial*.

### **ÉTAPE 1: EXAMINER ET IDENTIFIER LES DIRECTIONS ET LES ACTIONS STRATÉGIQUES PERTINENTES CONTENUES DANS LE RAPPORT NATIONAL ET/OU DANS TOUT PROGRAMME ET STRATÉGIE EN COURS AYANT UN RAPPORT AVEC LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES**

Le Comité consultatif national souhaitera peut-être entreprendre cette tâche avec le soutien du Centre de coordination national et des groupes d'experts. Le tableau 1 est conçu pour faciliter l'examen et l'analyse. L'approche recommandée est l'organisation des résultats du processus d'examen dans un cadre qui se base sur les quatre Domaines prioritaires du *Plan d'action mondial*, décrivant l'état de chaque action comme «terminée», «entreprise mais pas terminée» ou «pas entreprise mais reste une priorité nationale».



## ÉTAPE 2: EXAMINER ET IDENTIFIER LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES ET LES ACTIONS PERTINENTES CONTENUES DANS LE PLAN D'ACTION MONDIAL

Étant donné que le *Plan d'action mondial* fournit un cadre global et des séries différentes d'actions, chaque pays devrait l'examiner pour identifier les priorités stratégiques et les actions qui sont pertinentes au niveau national, et les actions que le pays a déjà entreprises pour atteindre chaque priorité stratégique. C'est-à-dire que les pays devraient analyser chaque priorité stratégique et action identifiées dans le *Plan d'action mondial* et établir si elle a déjà été réalisée ou si elle reste une action prioritaire et sera incluse dans la Stratégie nationale et le plan d'action à jour. Comme pour l'étape 1, le Comité consultatif national souhaitera peut-être entreprendre cette tâche avec le soutien du Centre de coordination national et des groupes d'experts.

Le tableau 2 est conçu pour faciliter l'examen et l'analyse. Il serait souhaitable de signaler la priorité correspondante de chaque action et d'établir si l'action nécessite une réponse à court, à moyen ou à long terme. Si une action régionale ou mondiale est requise, les pays souhaiteront peut-être indiquer la contribution qu'ils ont l'intention d'apporter pour atteindre un résultat positif. Par exemple, les données nationales sur l'état et les tendances des ressources zoogénétiques faciliteront une analyse mondiale et régionale.

TABLEAU 2

### Progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions pertinentes du *Plan d'action mondial*

Priorités stratégiques	Action	Etat de l'action	
		Achevée	A aborder
DOMAINE PRIORITAIRE 1: Caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques associés			
1. Inventorier et caractériser les ressources zoogénétiques, surveiller les tendances et les risques qui y sont associés et établir des systèmes d'alerte rapide et d'intervention dans les pays	1. Effectuer ou achever des inventaires sur la localisation, les effectifs, les tendances et les caractéristiques de toutes les ressources zoogénétiques.		
	2. Développer la caractérisation et la surveillance des tendances concernant les ressources zoogénétiques et des risques y afférents.		
	3. Encourager l'établissement de responsabilités des institutions et d'infrastructure pour la surveillance des tendances concernant les ressources zoogénétiques (effectifs des populations, diversité génétique, etc.), notamment systèmes d'identification, d'homologation et d'établissement de pedigree.		
	4. Promouvoir les approches participatives dans le domaine de la caractérisation, des inventaires et de la surveillance des tendances et des risques associés, en vue de stimuler la collaboration entre les différents intervenants, notamment les éleveurs et les chercheurs.		
	5. Entreprendre des activités internationales de surveillance des tendances et des risques associés, d'inventaire et de caractérisation en coopération avec des pays partageant des races transfrontalières et ayant des systèmes de production similaires.		



TABLEAU 2 (suite)

Priorités stratégiques	Action	Etat de l'action	
		Achevée	A aborder
<b>DOMAINE PRIORITAIRE 1: Caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques associés</b>			
	6. Renforcer les systèmes et réseaux d'information régionaux et mondiaux dans le domaine des inventaires de la surveillance et de la caractérisation. Notamment, le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) et la Base de données mondiale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture devraient être renforcés, afin d'obtenir, d'évaluer et de regrouper les informations issues des bases de données et des systèmes de surveillance nationaux, et de diffuser ces informations, en mettant en évidence les menaces et les besoins.		
	7. Etablir des systèmes d'alerte rapide et d'intervention pour les races menacées d'extinction, ou renforcer les systèmes en place, en perfectionnant les mécanismes nationaux, régionaux et mondiaux de surveillance des risques, et en intégrant des critères d'alerte rapide dans les bases de données déjà établies.		
2. Mettre au point des protocoles et des normes techniques internationaux pour la caractérisation, l'inventaire et la surveillance des tendances et des risques associés	1. Faire en sorte d'obtenir un consensus concernant un ensemble de critères minimaux et d'indicateurs de la diversité zoogénétique, y compris des mécanismes pour évaluer la situation eu égard au risque d'extinction, et des méthodes pour évaluer les facteurs environnementaux, socioéconomiques et culturels liés à la gestion des ressources zoogénétiques.		
	2. Elaborer des normes techniques et des protocoles pour la caractérisation phénotypique et moléculaire, notamment des méthodes d'évaluation des traits de production quantitatifs et qualitatifs, de l'utilisation des nutriments, des caractéristiques fonctionnelles et des valeurs économiques, afin de pouvoir faire des évaluations comparatives des performances des races dans différents milieux de production.		
	3. Mettre au point des protocoles pour la surveillance des tendances et des risques associés et la caractérisation participatives des races locales gérées par des communautés autochtones et locales et par des éleveurs.		
	4. Renforcer les activités de recherche et de développement de méthodes de caractérisation, puis d'évaluation, d'estimation de la valeur et de comparaison des races. Mettre au point des protocoles d'interfonctionnement pour les systèmes d'information.		



TABLEAU 2 (suite)

Priorités stratégiques	Action	Etat de l'action	
		Achevée	A aborder
<b>DOMAINE PRIORITAIRE 2: Utilisation durable et mise en valeur</b>			
3. Etablir et renforcer les politiques nationales en matière d'utilisation durable	1. Examiner les politiques nationales existantes relatives à l'utilisation durable, afin d'évaluer leurs effets sur la gestion des ressources zoogénétiques.		
	2. Elaborer, le cas échéant, des politiques nationales qui incorporent la contribution des ressources zoogénétiques à leur utilisation durable, pouvant inclure la définition d'objectifs stratégiques pour la sélection et l'utilisation durable; la mise en œuvre d'une évaluation économique et culturelle des ressources zoogénétiques et la mise au point d'approches et en particulier de mécanismes de nature à favoriser un large accès aux ressources zoogénétiques et aux savoirs traditionnels connexes et un partage juste et équitable des avantages dérivant de leur utilisation.		
4. Mettre en place des stratégies et des programmes nationaux de valorisation des espèces et des races	1. Mettre au point des programmes de planification et de sélection stratégique à long terme et tenir compte d'un certain nombre d'éléments: renforcement des efforts d'amélioration des races sous-utilisées, en particulier dans les systèmes de production à apport faible ou moyen d'intrants externes; évaluations de l'impact des races exotiques et mise au point de mesures permettant aux producteurs de développer les incidences positives et de prévenir les impacts négatifs; formation et appui technique pour les activités de sélection des communautés d'éleveurs nomades et sédentaires; et intégration de pratiques améliorées de gestion de l'élevage dans les programmes de mise en valeur des ressources zoogénétiques. Les plans et programmes élaborés seront nationaux, dans certains cas, une coopération avec d'autres pays pourra être nécessaire.		
	2. Evaluer les programmes de valorisation des races et les réviser, le cas échéant, afin de répondre aux besoins économiques et sociaux prévisibles et à la demande des marchés, compte tenu des paramètres scientifiques et technologiques. Les renseignements relatifs aux races et aux systèmes de production pourraient être mis à la disposition des consommateurs.		
	3. Créer et renforcer les structures organisationnelles des programmes de sélection en particulier les organisations de sélectionneurs et les programmes de sélection, notamment les systèmes d'enregistrement.		
	4. Intégrer la prise en compte de l'impact de la sélection sur la diversité génétique dans les programmes de sélection et mettre au point des méthodes permettant de maintenir la variabilité souhaitée.		
	5. Etablir des mécanismes d'enregistrement, ou les renforcer, afin de surveiller les changements concernant les caractères non liés à la production (santé, bien-être, etc.) et ajuster les objectifs de sélection en conséquence.		
	6. Encourager l'établissement de collections de sauvegarde pour le sperme et les embryons congelés issus des programmes de sélection en cours, afin d'assurer la variabilité génétique.		
	7. Communiquer des informations aux agriculteurs et aux éleveurs, afin de les aider à bénéficier d'un accès facilité aux ressources zoogénétiques issues de sources diverses.		



TABLEAU 2 (suite)

Priorités stratégiques	Action	Etat de l'action	
		Achevée	A aborder
<b>DOMAINE PRIORITAIRE 2: Utilisation durable et mise en valeur</b>			
5. Promouvoir des approches fondées sur les écosystèmes agricoles pour la gestion des ressources zoogénétiques	1. Evaluer les tendances environnementales et socioéconomiques pouvant nécessiter une révision à moyen et long termes des politiques en matière de gestion des ressources zoogénétiques.		
	2. Intégrer des approches fondées sur les agroécosystèmes dans les politiques et les programmes agricoles et environnementaux nationaux intéressant les ressources zoogénétiques, le cas échéant, en particulier axés sur les communautés d'éleveurs nomades et de petits exploitants ruraux, et sur les environnements fragiles.		
	3. Etablir des réseaux pour renforcer les interactions entre toutes les parties prenantes, disciplines scientifiques et secteurs concernés.		
6. Soutenir les systèmes de production indigènes et locaux et les systèmes de connaissance connexes, ayant de l'importance pour la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques	1. Déterminer la valeur et l'importance des systèmes de production autochtones et locaux, et identifier les tendances et les facteurs de changement pouvant avoir une incidence sur la base génétique, ainsi que sur la résilience et la durabilité des systèmes de production.		
	2. Soutenir les systèmes d'élevage autochtones et locaux importants pour les ressources zoogénétiques, notamment en éliminant les facteurs contribuant à l'érosion génétique. Le soutien peut consister à fournir des services vétérinaires et des services de vulgarisation, à accorder des microcrédits aux femmes dans les zones rurales, ainsi qu'un accès approprié aux ressources naturelles et aux marchés, à régler les différends relatifs à la propriété foncière, à reconnaître les pratiques et les valeurs culturelles, et à renforcer la valeur ajoutée des produits spécialisés.		
	3. Promouvoir et favoriser les échanges, l'interaction et le dialogue entre les communautés autochtones et rurales concernées, les scientifiques et les fonctionnaires des gouvernements et les autres parties prenantes, en vue d'intégrer le savoir traditionnel dans les approches scientifiques.		
	4. Favoriser la valorisation de niches pour les produits issus d'espèces et de races indigènes et locales et renforcer les processus créateurs de valeur ajoutée à leurs primaires.		





TABLEAU 2 (suite)

Priorités stratégiques	Action	Etat de l'action	
		Achevée	A aborder
DOMAINE PRIORITAIRE 3: Conservation			
7. Définir des politiques de conservation nationales	1. Définir et réviser périodiquement les priorités et les objectifs de la conservation.		
	2. Evaluer les facteurs responsables de l'érosion des ressources zoogénétiques et formuler des interventions adaptées. Etablir des systèmes d'information, ou renforcer les systèmes établis, sur les méthodes de sélection animale et sur différentes banques de gènes, qui ont des incidences sur la diversité zoogénétique, afin de permettre aux sélectionneurs et aux pays de faire des choix judicieux pour leurs programmes de sélection.		
	3. Etablir des structures et des politiques institutionnelles, le cas échéant, notamment des mesures spécifiques pour conserver les races menacées d'extinction, et empêcher que d'autres le deviennent. Une combinaison de mesures <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> est nécessaire.		
	4. Proposer et encourager des incitations pour les producteurs et les consommateurs, afin qu'ils conservent les ressources zoogénétiques menacées, conformément aux évaluations des divers pays, sous réserve que ces incitations soient conformes aux accords internationaux en vigueur.		
8. Etablir ou renforcer les programmes de conservation <i>in situ</i>	1. Définir et réviser périodiquement les priorités et les objectifs de la conservation <i>in situ</i> .		
	2. Encourager l'élaboration et la mise en œuvre au niveau national et régional des programmes de conservation <i>in situ</i> pour les races et les populations menacées. Cela peut comprendre un soutien direct pour les éleveurs de races menacées ou des mesures pour appuyer des systèmes de production agricole qui gèrent des activités importantes pour les races menacées, et des mesures visant à inciter les organisations d'éleveurs, les organisations communautaires de conservation, les organisations non gouvernementales et d'autres intervenants à participer aux efforts de conservation, sous réserve que ce soutien ou ces mesures soient conformes aux accords internationaux en vigueur.		
	3. Promouvoir les politiques et les mesures à prendre pour garantir l'utilisation durable d'une diversité de races locales sans qu'il soit nécessaire d'obtenir le soutien de fonds publics ou de financements supplémentaires, par l'intermédiaire de la conservation <i>in situ</i> .		



TABLEAU 2 (suite)

Priorités stratégiques	Action	Etat de l'action	
		Achevée	A aborder
<b>DOMAINE PRIORITAIRE 3: Conservation</b>			
9. Etablir ou renforcer les programmes de conservation <i>ex situ</i>	1. Définir et réviser périodiquement les priorités et les objectifs de la conservation <i>ex situ</i> .		
	2. Etablir ou renforcer les installations nationales et régionales de conservation <i>ex situ</i> , en particulier celles de stockage cryogénique. Appuyer les mesures prises par les pays d'une région qui ont choisi d'établir des installations régionales.		
	3. Etablir des modalités propres à faciliter l'utilisation du matériel génétique entreposé dans des banques de gènes <i>ex situ</i> selon des dispositifs justes et équitables de conservation d'accès et d'utilisation des ressources zoogénétiques.		
	4. Elaborer et mettre en œuvre des mesures pour protéger les collections <i>ex situ</i> de la disparition de la diversité génétique due à des foyers de maladies et d'autres menaces, en particulier en établissant des échantillons de secours.		
	5. Identifier les lacunes de collections <i>ex situ</i> et les combler.		
	6. Mettre au point des procédures pour la reconstitution du matériel génétique prélevé dans les banques de gènes, en établissant systématiquement des liens avec les populations vivantes, ou en établissant des populations <i>in vivo</i> de races à risque, en dehors des exploitations, par exemple dans des zoos et des parcs.		
10. Elaborer et mettre en œuvre des stratégies régionales et mondiales de conservation à long terme	1. Aider les pays à élaborer et mettre en œuvre des plans de conservation pour les races et les populations, en particulier les races et populations transfrontières, fondés sur une combinaison de mesures <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> .		
	2. Définir des arrangements intégrés pour protéger les races et les populations menacées en cas d'urgence ou d'autres types de catastrophes, et pour permettre la reconstitution des stocks après les urgences en conformité avec la politique nationale.		
	3. Etablir des réseaux régionaux et mondiaux de banques de gènes pour les ressources zoogénétiques, harmoniser les méthodes de conservation des banques de gènes et favoriser les échanges.		
	4. Faciliter l'établissement de collections de base de matériel zoogénétique, à l'échelle des régions ou des espèces, selon les besoins.		
11. Elaborer des méthodes et des normes techniques de conservation	1. Entreprendre des recherches, en particulier participatives, pour mettre au point des méthodes et des technologies <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> , en particulier pour la sélection à visée de conservation. Elaborer des méthodes normalisées et des directives relatives à leur utilisation, selon les besoins.		
	2. Décrire et diffuser les connaissances, les technologies et les meilleures pratiques.		
	3. Promouvoir l'utilisation d'indicateurs génétiques appropriés pour compléter la caractérisation phénotypique sur laquelle sont fondées les décisions relatives à la conservation des ressources zoogénétiques.		
	4. Examiner les incidences des normes zoosanitaires sur la conservation des ressources zoogénétiques et en particulier leur accessibilité.		



TABLEAU 2 (suite)

Priorités stratégiques	Action	Etat de l'action	
		Achevée	A aborder
<b>DOMAINE PRIORITAIRE 4: Politiques, institutions et renforcement des capacités</b>			
12. Etablir ou renforcer les institutions nationales, y compris les centres de coordination nationaux, pour planifier et appliquer les mesures concernant les ressources zoogénétiques, à l'appui du développement du secteur de l'élevage	1. Analyser les capacités institutionnelles nationales à l'appui d'une planification holistique du secteur de l'élevage.		
	2. Etablir des Centres de coordination nationaux pleinement opérationnels pour les ressources zoogénétiques ou renforcer les Centres déjà établis.		
	3. Etablir une coordination nationale solide entre les Centres de coordination nationaux et les intervenants concernés par les ressources zoogénétiques, comme les professionnels de la sélection, les organismes publics, les organisations de la société civile, les réseaux et les comités consultatifs.		
	4. Elaborer et mettre en œuvre des instruments d'intervention, le cas échéant, pour que les responsables de la planification nationale orientent le développement futur du secteur de l'élevage en fonction des priorités nationales, notamment en ce qui concerne le déploiement des ressources zoogénétiques et les effets des systèmes de production animale sur l'environnement.		
	5. Promouvoir la coordination et les synergies entre les différentes autorités s'occupant des différents aspects de la planification au sein des ministères et entre les différents ministères, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes, et garantir leur participation au processus.		
13. Etablir ou renforcer les services nationaux d'éducation et de recherche	1. Identifier les besoins à court, moyen et long termes en matière de recherche et d'éducation, et promouvoir la formation, dans les pays ou au niveau international, du personnel d'encadrement approprié.		
	2. Examiner les capacités nationales dans le domaine de la recherche et de l'éducation, dans les disciplines pertinentes, et établir des objectifs de formation, pour la création d'une base de compétences nationales.		
	3. Promouvoir l'utilisation d'indicateurs génétiques appropriés pour compléter la caractérisation phénotypique sur laquelle sont fondées les décisions relatives à la conservation des ressources zoogénétiques.		
	4. Examiner les incidences des normes zoosanitaires sur la conservation des ressources zoogénétiques et en particulier leur accessibilité.		



TABLEAU 2 (suite)

Priorités stratégiques	Action	Etat de l'action	
		Achevée	A aborder
<b>DOMAINE PRIORITAIRE 4: Politiques, institutions et renforcement des capacités</b>			
14. Renforcer les capacités nationales et matière de ressources humaines dans les domaines de la caractérisation, de l'inventaire et de la surveillance des tendances et des risques associés, de l'utilisation durable, de la mise en valeur et de la conservation	1. Etablir ou renforcer des programmes de formation et de transfert des technologies, ainsi que des systèmes d'information pour l'inventaire, la caractérisation et la surveillance des tendances et des risques associés; l'utilisation durable et la valorisation; et la conservation.		
	2. Etablir ou renforcer des réseaux associatifs d'institutions de recherche, d'associations d'éleveurs et d'autres intervenants des secteurs public et privé et de la société civile, à l'intérieur des pays et entre les pays, en vue de l'échange d'informations et de connaissances concernant l'utilisation durable, la sélection et la conservation.		
	3. Etablir ou renforcer les organisations, réseaux et initiatives communautaires axés sur l'utilisation durable, la sélection et la conservation.		
15. Etablir ou renforcer l'échange d'informations, la recherche et l'éducation au niveau international	1. Etablir ou renforcer les activités internationales de recherche et de renforcement des capacités, en particulier pour aider les pays en développement et les pays à économie en transition à mieux utiliser et mettre en valeur leurs ressources zoogénétiques.		
	2. Continuer de perfectionner le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) de la FAO, comme outil de communication et centre d'échange mondial pour les ressources génétiques animales.		
	3. Elaborer des mesures relatives à l'établissement de rapports sur l'état et les tendances des ressources zoogénétiques nationales, qui puissent aussi être utiles aux gouvernements pour établir des rapports pertinents dans d'autres forums internationaux, en vue de réduire la charge globale de travail liée à l'établissement des rapports.		
	4. Etablir et renforcer la constitution de bases de données nationales, en vue de permettre le partage d'informations entre les pays.		



TABLEAU 2 (suite)

Priorités stratégiques	Action	Etat de l'action	
		Achevée	A aborder
<b>DOMAINE PRIORITAIRE 4: Politiques, institutions et renforcement des capacités</b>			
16. Intensifier la coopération internationale pour renforcer les capacités des pays en développement et des pays en phase de transition économique dans les domaines suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>• caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques associés;</li> <li>• utilisation durable et mise en valeur;</li> <li>• conservation des ressources zoogénétiques</li> </ul>	1. Mettre en place ou renforcer la coopération technique et établir des installations pour le transfert des technologies et la confrontation d'expériences, et renforcer les possibilités dans le domaine de l'éducation et d'autres types de formation, entre les pays compte tenu des intérêts particuliers des pays en développement et des pays en transition.		
	2. Etablir ou renforcer la collaboration internationale dans les domaines de la caractérisation, de l'utilisation, de la mise en valeur, ainsi que de la conservation des races transfrontières.		
17. Etablir des Centres de coordination régionaux et renforcer les réseaux internationaux	1. Soutenir l'établissement, à l'initiative des pays, de Centres de coordination régionaux pour les ressources zoogénétiques, selon les besoins.		
	2. Etablir ou renforcer et entretenir des réseaux régionaux, et en particulier, si nécessaire, des bases de données régionales, pour l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques.		
	3. Relier les activités régionales sur les ressources zoogénétiques à des organisations régionales.		
	4. Entretenir et renforcer le Centre de coordination mondial de la FAO sur les ressources zoogénétiques pour promouvoir la collaboration et les réseaux internationaux.		
18. Sensibiliser davantage aux rôles et aux valeurs des ressources zoogénétiques, au niveau national	1. Communiquer les informations rationnelles ciblées, fournies par les médias, des manifestations publiques et d'autres moyens, en vue de mieux faire reconnaître l'importance des rôles et des valeurs des ressources zoogénétiques. Il s'agit de tenir compte de leurs caractéristiques spécifiques et, au besoin, d'orientations spécifiques qui en découlent, pour leur utilisation durable, leur mise en valeur et leur conservation, y compris la contribution et les besoins et tous les droits y afférents qui peuvent exister à l'échelle nationale. Le public visé serait notamment les décideurs, tous les grands intervenants du secteur de l'élevage et des secteurs connexes, ainsi que le grand public.		



TABLEAU 2 (suite)

Priorités stratégiques	Action	Etat de l'action	
		Achevée	A aborder
<b>DOMAINE PRIORITAIRE 4: Politiques, institutions et renforcement des capacités</b>			
19. Sensibiliser davantage aux rôles et aux valeurs des ressources zoogénétiques, au niveau régional et international	1. Promouvoir des campagnes régionales et internationales de sensibilisation à l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et chercher à mobiliser un large appui auprès des gouvernements, des institutions et de l'opinion publique.		
20. Examiner et améliorer les cadres politiques et juridiques nationaux régissant les ressources zoogénétiques	1. Examiner régulièrement les politiques et les cadres réglementaires nationaux existants, en vue d'identifier les éventuels effets qu'ils pourraient avoir sur l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques, en particulier en ce qui concerne la contribution et les besoins des communautés locales d'éleveurs.		
	2. Envisager des mesures pour limiter tout effet identifié lors de l'analyse des politiques et des cadres juridiques. Ces mesures peuvent comprendre des réformes des politiques ou de la législation ou des ajustements au niveau de la mise en œuvre, en tenant compte de la nécessité de concilier les buts et objectifs des politiques et des instruments juridiques pertinents, ainsi que les intérêts des différentes parties prenantes.		
	3. Encourager la cohérence entre les législations et politiques nationales relatives aux ressources zoogénétiques et les accords internationaux pertinentes, le cas échéant.		
	4. Veiller à ce que les résultats de recherches pertinentes soient pris en compte lors de l'élaboration des politiques et réglementations nationales en matière de ressources zoogénétiques.		
21. Examiner et élaborer des politiques et des cadres réglementaires internationaux intéressant les ressources zoogénétiques	1. Examiner les accords internationaux existants ayant un impact sur l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques, afin de s'assurer que les politiques et les cadres de réglementation internationaux tiennent compte de l'importance particulière pour la sécurité alimentaire des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que des traits distinctifs de ces ressources qui appellent des solutions particulières et de l'importance des sciences et des innovations, et qu'ils reconnaissent la nécessité de concilier les objectifs et les buts des divers accords, ainsi que les intérêts des régions, des pays et des parties prenantes, et notamment des éleveurs.		
	2. Analyser les implications et les impacts des accords internationaux et des évolutions relatives à l'accès aux ressources zoogénétiques et au partage des avantages découlant de leur utilisation, sur les intervenants du secteur des ressources zoogénétiques, en particulier les éleveurs.		



TABLEAU 2 (suite)

Priorités stratégiques	Action	Etat de l'action	
		Achevée	A aborder
DOMAINE PRIORITAIRE 4: Politiques, institutions et renforcement des capacités			
22. Coordonner les efforts de la Commission liés aux ressources zoogénétiques avec ceux d'autres instances internationales	1. Développer la coopération et renforcer la participation des organisations et des forums internationaux et leurs contributions aux travaux effectués par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le domaine des ressources zoogénétiques.		
23. Renforcer les efforts de mobilisation de ressources, notamment financières, pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources zoogénétiques	1. Aider toutes les parties prenantes à intensifier le renforcement des capacités, notamment par l'échange de données d'expérience, par le renforcement de la recherche et des activités de formation, et par la création de possibilités de formation, le transfert de technologies et des ressources financières aux plans national, régional et international, comme il est indiqué en détail dans la Partie III, ci-dessous <sup>1</sup> .		
	2. Elaborer un processus de suivi pour la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques</i> .		
	3. Renforcer la coopération et la coordination de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources zoogénétiques aux échelles nationale, régionale et internationale, notamment par des systèmes de sauvegarde ex situ pour la protection contre le risque des situations d'urgence ou des scénarios de catastrophe.		

<sup>1</sup> Partie III du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*.

### ÉTAPE 3: PRÉPARER UNE SÉRIE À JOUR DE PROJETS DE PRIORITÉS STRATÉGIQUES ET D' ACTIONS BASÉE SUR L'EXAMEN EFFECTUÉ AUX ÉTAPES 1 ET 2

Cette étape est l'une des plus importantes de tout le processus préparatoire, et probablement la plus complexe. Elle demande non seulement de résumer les directions stratégiques et les actions du passé, et d'en déterminer leur importance actuelle, mais également d'identifier de nouvelles priorités et actions pour combler les lacunes, créer de nouvelles possibilités ou aborder des défis émergents.

Tout en étant recommandé au Comité consultatif national et au Centre de coordination national d'assumer la responsabilité globale de cette phase du travail, il faudrait envisager très sérieusement d'utiliser des groupes d'experts ou des groupes de travail. Un travail de groupe ciblé au cours de cette phase aidera à vérifier la situation des priorités stratégiques et des actions existantes et à identifier d'autres priorités stratégiques et actions - en vue d'aborder les questions et les possibilités n'ayant pas encore été traitées dans la stratégie nationale ou dans le *Plan d'action mondial*.

Si des groupes d'experts ont été établis pour le travail des étapes 1 et 2 ci-dessus, ils devraient être maintenus tout au long de l'étape 3. Le choix du type de groupes d'experts



demandera une prise en compte minutieuse. Une approche que l'on peut suivre serait celle d'établir un groupe d'experts pour chacun des quatre Domaines prioritaires du *Plan d'action mondial*. Ces groupes seraient responsables d'examiner les résultats des étapes 1 et 2 ci-dessus, et de fournir des conseils au Comité consultatif national sous forme d'une série récapitulative de priorités stratégiques et d'actions. Si le Comité consultatif national utilise cette approche en collaboration avec le Centre de coordination national, il devrait concilier le travail de chacun des quatre groupes d'experts pour produire un projet global de série de priorités stratégiques et d'actions à jour. Le tableau 3 est conçu pour faciliter ce processus.

Une autre approche pourrait consister à utiliser les groupes de travail sur les espèces pour chacune des espèces principales d'animaux d'élevage. Chaque groupe devrait aborder tous les quatre Domaines prioritaires du *Plan d'action mondial*, travaillant de nouveau sur la base de l'analyse et des tableaux présentés aux phases 1 et 2 ci-dessus. Leurs efforts seraient harmonisés une fois les analyses terminées. Le tableau 3 sera également utile pour cette approche.

La création d'un groupe de communication et d'un groupe de recherche était suggérée à la phase 1. Si cela ne s'est pas encore produit, il est recommandé d'établir des groupes concentrés sur les besoins et les priorités de la communication et de la recherche. Ils devraient développer des priorités stratégiques et des actions dans leurs domaines respectifs de compétences à soumettre au Comité consultatif national.

Les groupes d'experts devraient recevoir des termes de référence clairs pour orienter leur travail et il devrait être expliqué clairement aux participants qu'ils sont là pour aider le Comité consultatif national. Le Comité doit assumer la responsabilité globale de la finalisation du projet de série de priorités stratégiques et d'actions. Les suggestions sur les façons d'orienter la formation et le travail des groupes d'experts sont présentées à l'annexe 3.

#### CADRE 6

##### **Etablissement des groupes d'experts et des groupes de travail**

Bien que l'établissement de groupes d'experts/de travail comporte des implications liées au temps et aux finances et rende plus complexe le processus global de préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux, la création de ces groupes est extrêmement importante lors de cette phase du travail. La préparation d'un projet de série de priorités stratégiques et d'actions est une composante cruciale du processus et demande des compétences considérables. De surcroît, l'emploi d'experts lors de cette phase du processus devrait être considéré comme une partie cruciale du processus de consultation dans son ensemble. De nombreux experts participant à ce processus «s'approprient» probablement de la Stratégie nationale et du plan d'action et deviendront peut-être les «champions» de leur mise en œuvre.





TABLEAU 3  
**Projet de priorités stratégiques et d'actions à jour**

Domaine prioritaire du Plan d'action mondial	Priorités stratégiques nationales	Actions prioritaires nationales
Caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques associés	1.	1.
		2.
		...
	2.	1.
		2.
		...
	...	1.
		2.
		...
Utilisation durable et mise en valeur	1.	
	2.	
	...	
Conservation	1.	
	2.	
	...	
Politiques, institutions et renforcement des capacités	1.	
	2.	
	...	

Le Comité consultatif national pourrait à ce point prendre en compte la possibilité de commanditer des rapports d'experts ou des évaluations rapides dans des domaines thématiques clefs si une lacune a été identifiée et si le fait de combler des lacunes contribuera de façon importante à l'identification des priorités stratégiques et des actions appropriées. La commission de rapports et d'évaluations d'experts doit être considérée avec attention car leur préparation impliquera des coûts et prolongera la phase préparatoire de planification. Les rapports d'experts au cours de cette phase du travail devraient aider le Comité à identifier les stratégies et les actions nécessaires à combler les lacunes majeures de l'information ou à aborder toute question ou possibilité pouvant être identifiée.



## PHASE 5

# Préparer le premier projet de document de consultation

Cette section fournit des conseils sur la préparation d'un document pour consultation, en vue de veiller à ce que les parties prenantes (y compris les populations locales et autochtones) puissent contribuer de façon significative à l'élaboration des Stratégies et des plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques.

La préparation d'un document pour consultation sur les Stratégies et les plans d'action nationaux représente une phase extrêmement importante du travail. Elle est le début du processus d'agrégation des différentes parties de la Stratégie nationale et du plan d'action visant à former un document pouvant être examiné par toutes les parties intéressées.

C'est en ce moment que le Comité consultatif national doit prendre la décision sur la ou les personnes qui devraient écrire le document de consultation pour le compte du Comité. Il s'agit d'une question importante et le Comité devrait examiner ses options avec attention. Si les membres du secrétariat ont les compétences d'écriture et l'expérience nécessaires à préparer des documents stratégiques, il est fortement recommandé que ce soit le secrétariat à préparer le projet de document de consultation, sous la direction du Comité consultatif national. Cette approche est recommandée en tant que première option, car on peut attribuer au personnel du secrétariat le temps nécessaire à compléter cette tâche. De surcroît, le personnel aura été impliqué dans tout le processus et comprendra ce qui est maintenant requis. Le Comité consultatif national devrait confirmer son plein engagement au processus en fournissant les conseils et en analysant les projets de sections du document au moment de leur élaboration, avant la révision des parties prenantes.

Une deuxième option serait d'engager par contrat un ou plusieurs sujets pour la préparation du projet de document. Lors de la convocation de groupes d'experts, on dégage souvent des candidats potentiels pour un travail en perspective et il se peut que, par le biais du processus de sélection des groupes d'experts, des sujets ayant les compétences d'écriture nécessaires pour préparer le projet de document consultatif soient identifiés et recrutés. Il est probable de devoir engager par contrat plusieurs auteurs.

Dans certains pays, le fait d'engager des auteurs par contrat peut se révéler la solution la plus pratique pour préparer un premier projet de document. Cependant, si l'on choisit cette option, des termes de référence clairs et une direction continue de la part du secrétariat et du Conseil consultatif national seront nécessaires à assurer que les auteurs produisent ce qui est requis. Le Conseil consultatif national devrait réviser toute ébauche avant de la diffuser pour consultation. Il se peut que le secrétariat doive harmoniser les différentes composantes du document préparé par les auteurs sous contrat.



Une troisième option pour la préparation du document de consultation serait de créer un petit comité de rédaction composé des membres du Comité consultatif national. Cette option peut être prise en compte et jugée faisable uniquement si les membres du Comité ont des compétences d'écriture établies et peuvent y consacrer le temps nécessaire. Tous les membres du Comité consultatif national devraient réviser le projet de document produit par le comité de rédaction avant de le diffuser pour les consultations formelles.

Le Comité consultatif national doit également décider le contenu du premier projet de Stratégie nationale et de plan d'action pour les ressources zoogénétiques pour les consultations et communiquer ses opinions aux auteurs. Lors de cette phase du travail, le Comité consultatif national aura à disposition les matériels ci-après, sur lesquels axer la préparation du premier projet:

- un projet de vision et une série d'objectifs, et un schéma de la Stratégie nationale et du plan d'action;
- les informations sur les rôles et les valeurs des ressources zoogénétiques, sur les menaces auxquelles font face ces ressources et sur les politiques, les programmes, les législations, etc. courants;
- une série de priorités stratégiques et d'actions relevant des quatre domaines prioritaires du *Plan d'action mondial*; et
- des matériels de communication expliquant la justification de la Stratégie nationale et du plan d'action et le processus ayant été suivi pour la préparer.

Bien que le Comité consultatif national puisse entreprendre des consultations uniquement concentrées sur quelques éléments de la Stratégie nationale et du plan d'action, par exemple les priorités stratégiques et les actions, l'approche recommandée est celle de préparer un document exhaustif pour les consultations, comme un premier projet de Stratégie nationale et de plan d'action pour les ressources zoogénétiques, comprenant les renseignements de base, la vision et les objectifs, et les priorités stratégiques et les actions.

Le document de consultation devrait également décrire de façon claire la justification pour la préparation de la Stratégie nationale et du plan d'action et le processus suivi lors de sa préparation. Il devrait signaler comment les résultats des consultations seront utilisés en vue de finaliser la Stratégie nationale et le plan d'action et d'en obtenir l'approbation du gouvernement. Une grande partie de cette information ne sera probablement pas nécessaire dans la version finale de la Stratégie nationale et du plan d'action. Cependant, l'inclusion au document consultatif de l'information sur la justification et sur le processus préparatoire est recommandée pour des raisons de transparence. Les recommandations concernant le processus de consultation sont présentées à la phase 6 ci-après.



## PHASE 6

# Entreprendre des consultations pour examiner les projets de Stratégies et de plans d'action nationaux

Cette section décrit les activités nécessaires à veiller à ce que le processus de consultation favorise et atteigne la participation complète et efficace des parties prenantes dans la révision du projet de Stratégie nationale et de plan d'action pour les ressources zoogénétiques. Le processus de consultation doit saisir les commentaires fournis par les participants afin de permettre au Comité consultatif national de tenir compte de leurs contributions dans la finalisation de la Stratégie nationale et du plan d'action.

Chaque pays devra choisir le processus de consultation adéquat aux besoins et aux circonstances nationaux et au budget dont il dispose. Un processus de consultation stratifié, par lequel on demande à certains groupes d'examiner le projet de document complet tandis qu'à d'autres de se concentrer sur des sections particulières, peut produire les résultats les plus favorables. Par exemple, le Comité souhaitera peut-être présenter tout le document pour commentaires aux réunions publiques et compléter cette approche en organisant des ateliers ciblés pour l'analyse d'éléments spécifiques de la Stratégie nationale et du plan d'action sur lesquels recevoir des remarques - par exemple les projets de priorités stratégiques et d'actions. Ces ateliers, avec la participation pertinente des parties prenantes, pourraient également soutenir et faciliter la mise en œuvre des actions convenues.

Plusieurs guides sont disponibles pour fournir de l'aide dans la conception de processus de consultation efficaces. La liste ci-après présente une série générale de principes directeurs pour une consultation efficace.

1. *La phase de consultation doit être prise en considération au début du processus de planification.* Chaque phase du processus préparatoire peut demander une sorte de consultation, et le Comité consultatif national et le Centre de coordination national doivent identifier ces exigences au début de leur travail.
2. *L'identification des parties prenantes, des sujets et des organisations cibles est essentielle si l'on veut entreprendre des consultations efficaces.* Si le grand public est intéressé à la Stratégie nationale et au plan d'action, le point central du processus de consultation est toutefois représenté par les différents groupes de parties prenantes; ces groupes doivent être identifiés au début du processus pour définir les meilleurs moyens de les engager. Un éventail de méthodes de consultations - selon les différents publics - sera



probablement nécessaire; certaines parties prenantes souhaiteront peut-être concevoir leurs propres approches et processus de consultation.

3. *Il faudrait prendre en compte des consultations préliminaires.* Il sera habituellement important de convoquer des consultations préliminaires pour favoriser la participation des parties prenantes au début du processus de planification et lors de la phase de consultation principale du travail. Les consultations préliminaires faciliteront l'identification des personnes et des organisations intéressées. Dans quelques cas, des consultations préliminaires pourraient être nécessaires pour convaincre certaines parties prenantes que leur contribution sera prise en compte et qu'il est donc dans leur intérêt d'y participer.
4. *Préparer les participants aux consultations.* Une fois que les sujets et les organisations ont accepté de participer au processus de planification, il faudrait leur fournir les informations bien avant le début des consultations pour faciliter leur préparation. Les produits de consultation, comme un questionnaire, aideront les participants à développer leurs conseils et pourront être de grande valeur pour aider le secrétariat à obtenir et à organiser les contributions.
5. *Etre orienté par les résultats.* Il faudra veiller à ce que les participants comprennent les résultats spécifiques que l'on cherche par le biais des consultations. Des débats préliminaires avec les parties prenantes pourraient être utiles pour mieux faire comprendre les résultats recherchés aux parties prenantes. Par exemple, des consultations avec des sujets et des organisations spécifiques peuvent être nécessaires pour concentrer leur attention et leurs conseils sur des aspects particuliers du projet de document. Bien que la flexibilité lors des consultations soit importante pour permettre aux participants de réfléchir sur tous les aspects de la Stratégie nationale et du plan d'action, le Comité consultatif national est responsable de garder les consultations sur le plan voulu et devrait donc viser les résultats spécifiques selon les besoins.
6. *Choisir une série de méthodes de consultation.* Des consultations couronnées de succès sur les Stratégies et les plans d'action nationaux demanderont l'interaction avec des intérêts divers, et une série de méthodes devrait être prise en compte afin d'identifier les moyens les plus efficaces pour engager les publics ciblés. Les méthodes de consultation peuvent comprendre des réunions ouvertes, des ateliers, des questionnaires, des discussions bilatérales et des débats en ligne. Il faudrait se rappeler que certains sujets ou certains groupes ne se sentiront pas à l'aise à exprimer leurs points de vue dans des situations en groupe, et il faudrait donc faciliter l'expression de contributions individuelles au cours du processus de consultation.
7. *Identifier et surmonter les obstacles qui se posent à la participation au processus de consultation.* La participation au processus de consultation peut être limitée par de nombreux facteurs, comme les obstacles relatifs à la langue, le malaise éprouvé lors de la participation aux débats publics ou le manque de ressources financières à utiliser pour les voyages. Les obstacles potentiels pouvant empêcher la participation devraient être identifiés et abordés dans le plan de communication préparé au début du processus de planification. Il faudrait prendre en compte de fournir un soutien financier en faveur de la participation au processus consultation, le cas échéant.



8. *Etablir un calendrier clair pour le processus de consultation.* Tous les participants doivent connaître le calendrier relatif au processus de consultation, et le Comité consultatif national devrait veiller à ce qu'il soit respecté.
9. *Reconnaître les consultations indépendantes.* Certaines organisations souhaiteront peut-être entreprendre leurs propres processus de consultation avec leurs constituants; les résultats de ces processus devraient être reconnus et pris en compte.
10. *Chercher des engagements de la part des participants au cours du processus de consultation.* Outre la possibilité de recevoir des remarques et des commentaires sur la Stratégie nationale et le plan d'action, le Comité consultatif national devrait utiliser le processus de consultation pour promouvoir l'engagement des parties prenantes en faveur du soutien à la phase de la mise en œuvre. Dans la mesure du possible, les consultations devraient être conçues de façon à obtenir des résultats polyvalents.
11. *Documenter avec attention les suggestions proposées lors des consultations.* Le secrétariat devrait être préparé avec soin pour documenter les résultats des consultations. Les approches possibles visant à saisir les commentaires et les propositions (questionnaires, enregistrements, notes récapitulatives, etc.) devraient être prises en grand compte au début de la planification. Le Comité consultatif national doit également décider si le résumé des éléments reçus lors des consultations va être préparé et distribué.
12. *Faire en sorte que les parties prenantes s'approprient des Stratégies et des plans d'action nationaux finalisés et qu'elles aient la possibilité de les approuver d'une manière ou d'une autre.* Le processus de consultation devrait promouvoir l'appropriation du résultat final par les parties prenantes: une Stratégie nationale et un plan d'action convenus. Le Comité consultatif national souhaitera peut-être également utiliser les consultations pour promouvoir l'engagement des parties prenantes à la phase finale de la préparation, c'est-à-dire l'approbation de la Stratégie nationale et du plan d'action.
13. *Suivi avec les participants.* Les participants ayant consacré leur temps et leurs énergies pour participer au processus de consultation, il faudrait s'engager à les informer des progrès accomplis dans la préparation de la Stratégie nationale et du plan d'action, notamment en leur donnant la possibilité de participer à toute phase de planification ultérieure, et à la phase de la mise en œuvre.



## PHASE 7

# Finaliser les Stratégies et les plans d'action nationaux

Cette section donne des conseils sur la finalisation des éléments principaux des Stratégies et des plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques: la vision, les objectifs, les priorités stratégiques et les actions à entreprendre suite aux consultations, et la composante détaillée du plan d'action.

Lors des consultations, le secrétariat devrait avoir enregistré ou documenté toutes les suggestions présentées par les participants. Les participants pourraient avoir présenté des suggestions sur les façons de réviser le projet de texte ou sur l'introduction d'éléments supplémentaires. Ils pourraient également avoir indiqué ce qu'ils considèrent des priorités. Si les consultations ont été entreprises en tant que processus composé de plusieurs étapes et de plusieurs parties prenantes, il est recommandé de rédiger une synthèse des consultations afin de faciliter la finalisation de la Stratégie nationale et du plan d'action et de démontrer la transparence des consultations aux participants. Un document de résumé n'est probablement pas nécessaire si les consultations se sont déroulées lors d'un atelier consultatif national, avec la participation d'une équipe de rédaction, du secrétariat et du Comité consultatif national.

C'est en ce moment que le Comité consultatif national et le secrétariat devraient examiner avec attention les commentaires reçus et prendre des décisions sur toute révision du projet de document. Lorsque les membres du Comité trouvent un accord final sur les priorités stratégiques et les actions, la composante du plan d'action de la Stratégie nationale peut être préparée.

La mise en œuvre des Stratégies et des plans d'action nationaux nécessitera plusieurs années d'efforts et impliquera différents sujets et différentes organisations. De nombreuses actions auront une nature continue, comme le suivi à long terme des tendances et des risques associés aux ressources zoogénétiques et la mise en œuvre des mesures de conservation. Une planification et un établissement de budget annuels seront nécessaires lors de la phase de la mise en œuvre.

Lors de cette phase du travail, il est recommandé au Comité consultatif national de préparer la composante du plan d'action des Stratégies et des plans d'action nationaux:

- en établissant les institutions chef de file pour chaque priorité stratégique et les actions y associées;
- en identifiant, avec l'institution chef de file, les organisations partenaires qui la soutiendront dans la mise en œuvre des priorités stratégiques et des actions;
- en signalant les résultats attendus associés à la priorité stratégique et aux actions;
- en évaluant le temps nécessaire à atteindre les résultats espérés (action continue, ou pouvant être atteinte à court, moyen ou long terme); et



- en recommandant les arrangements institutionnels nécessaires à contrôler la phase de la mise en œuvre de la Stratégie nationale et du plan d'action.

Lors de la préparation du plan d'action, il est important que le Comité consultatif national prenne en grand compte les capacités nationales courantes pour la mise en œuvre des actions proposées. La mise en œuvre durera probablement de cinq à dix ans et, par conséquent, si d'une part il est souhaitable que la Stratégie nationale et le plan d'action soient stimulants et ambitieux, d'autre part la composante du plan d'action doit être réaliste et proposer une approche progressive cohérente avec les capacités existantes.

Il est aussi important que les liens ou les liens potentiels entre les différentes priorités stratégiques et actions soient identifiés et pris en compte au cours de la préparation de la composante du plan d'action. Parmi les différentes directions stratégiques et actions, il faudra probablement en choisir certaines auxquelles donner la priorité. Il sera également important de comprendre si l'échec d'une action peut entraîner l'échec d'une autre action. Le tableau 4 a été conçu pour faciliter la préparation de la composante du plan d'action des Stratégies et des plans d'action nationaux.

### ÉTAPE 1: ÉTABLIR LES INSTITUTIONS CHEF DE FILE, ET LES PARTENAIRES ET LES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS POUR LA MISE EN ŒUVRE

Si l'on veut développer une composante de plan d'action global et efficace lors de cette phase du travail, deux résultats clefs sont à rechercher du processus préparatoire:

1. établir une institution chef de file pour chacune des priorités stratégiques et des actions principales; et
2. identifier les partenaires et convenir sur les arrangements institutionnels pour la phase de la mise en œuvre des Stratégies et des plans d'action nationaux.

Idéalement, le ministre responsable des ressources zoogénétiques acceptera d'assumer la responsabilité globale pour la mise en œuvre des Stratégies et des plans d'action nationaux, et par conséquent, lors de cette phase du travail, le Comité consultatif national devrait interagir avec le Ministère de l'agriculture en vue de trouver un accord sur le choix

TABLEAU 4  
Éléments du plan d'action

Priorité stratégique				
Action				
Tâches				
Institution chef de file pour la mise en œuvre	Organisations partenaires	Calendrier	Coûts prévus	Sources de financement
Résultats prévus				





des institutions chef de file et des partenaires pour chacune des priorités stratégiques et des actions. Il sera donc nécessaire d'entamer des entretiens avec les autres départements et les autres organisations.

## ÉTAPE 2: ÉTABLIR DES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS POUR LA MISE EN ŒUVRE

C'est probablement la thématique la plus importante dont le Comité consultatif national doit tenir compte lors de cette phase du travail. Le Comité consultatif national devrait préparer des recommandations claires pour le ministre responsable des ressources zoogénétiques quant aux arrangements institutionnels qu'il considère nécessaires pour mettre en œuvre avec succès la Stratégie nationale et le plan d'action. Il devrait informer le ministre des rôles que le Comité consultatif national et le Centre de coordination national assumeront lors de la phase de la mise en œuvre.

Il est recommandé au Comité consultatif national de poursuivre le travail de compréhension et de supervision globales au cours de la phase de la mise en œuvre. Le cas échéant, la composition du Comité devrait être ajustée pour refléter le passage d'une fonction de supervision lors du processus de planification à une fonction d'orientation lors de la mise en œuvre.

Il est recommandé au Centre de coordination national de faciliter et de coordonner la phase de la mise en œuvre, car de nombreuses activités de soutien seront nécessaires. Les activités principales du Centre de coordination national lors de la phase de la mise en œuvre sont indiquées ci-après:

- préparer un programme annuel de travail et budget pour le programme national, avec une attention particulière sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale et du plan d'action;
- faciliter les activités du Réseau national pour les ressources zoogénétiques;
- préparer des propositions de projets et mobiliser les ressources financières provenant de sources nationales et internationales;
- gérer les projets et préparer le budget – coordonner, selon les besoins, la mise en œuvre de projets spécifiques pour l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation;
- gérer les données et les informations, notamment superviser le développement d'une base de données nationale et apporter des contributions aux bases de données régionales et mondiales pour les ressources zoogénétiques;
- mettre en place un programme de suivi des ressources zoogénétiques et, le cas échéant, un système d'alerte précoce pour les races en danger;
- coordonner les programmes de conservation des races et superviser les banques de gènes *ex situ* pour les ressources zoogénétiques, le cas échéant;
- faciliter la coordination et la collaboration entre les services de recherche, de formation et de vulgarisation;
- préparer les matériels de communication et mettre en place des programmes d'éducation et de sensibilisation;
- identifier les possibilités de coopération entre les pays ayant des intérêts communs et les agences internationales se consacrant aux ressources zoogénétiques;



- faciliter l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale et du plan d'action, y compris l'élaboration d'indicateurs ou de mesures de performance appropriés pour évaluer les progrès accomplis;
- examiner régulièrement les engagements, les législations, les politiques, les conventions et les traités aux niveaux national et international pour en assurer la conformité, y compris la préparation de rapports intérimaires;
- entretenir les liens avec le Centre de coordination mondial de la FAO, les Centres de coordination régionaux existants et les réseaux internationaux pour les ressources zoogénétiques, et contribuer à leur travail.

### **ÉTAPE 3: ESTIMER LES COÛTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES ET DES PLANS D'ACTION NATIONAUX ET DES ACTIVITÉS Y ASSOCIÉES**

Il est souhaitable de fournir des estimations des coûts prévus pour atteindre les résultats souhaités pour chaque priorité stratégique et action, et d'identifier les sources possibles de financement. Il peut être difficile de fournir des estimations de coûts précises au cours de cette phase du travail, car les institutions chef de file devront préparer les plans budgétaires et de travail pour les activités dont elles sont responsables. Cependant, l'estimation des coûts impliqués pour la mise en œuvre de chaque action et l'évaluation des coûts totaux impliqués sont des étapes nécessaires, si l'on veut obtenir l'approbation gouvernementale des Stratégies et des plans d'action nationaux. Même si, dans cette phase du travail, les coûts sont indicatifs, ils donneront une estimation générale des besoins financiers à rechercher des sources nationales et externes.



## PHASE 8

# Etablir un processus et un calendrier pour le suivi et l'évaluation

Cette section fournit des conseils sur les façons de mettre en place un système de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports concernant la mise en oeuvre des Stratégies et des plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques. Les rapports intérimaires sont nécessaires en tant que base pour les actions futures au niveau national et pour satisfaire les exigences internationales relatives à l'établissement de rapports.

La phase finale de la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux est l'établissement d'un calendrier de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports. Deux genres de suivi et d'établissement de rapports sont nécessaires. Le suivi de l'état et des tendances des ressources zoogénétiques est essentiel pour les activités de gestion au niveau national. Le *Plan d'action mondial* suggère un certain nombre d'actions pour le suivi de l'état des ressources zoogénétiques dans le cadre du pays, et chaque pays devrait avoir pris en compte l'établissement des rapports sur l'état et les tendances lors de la préparation des priorités stratégiques et des actions dans les phases 4 à 7 ci-dessus. Par conséquent, ce genre de suivi et d'établissement des rapports n'est pas abordé dans cette section.

L'autre type de suivi et d'établissement des rapports requiert une évaluation périodique des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des Stratégies et des plans d'action nationaux. Il faut évaluer régulièrement les actions entreprises afin d'établir si les résultats attendus sont en voie d'accomplissement. Dans le cas où il serait établi qu'une action n'a pas été entreprise ou n'a pas atteint les résultats espérés, il faudrait examiner la situation et trouver des solutions.

Le suivi national des progrès accomplis dans la mise en oeuvre est également important pour promouvoir un soutien international supplémentaire aux efforts entrepris pour atteindre l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques dans les pays en développement. La section du *Plan d'action mondial* sur la mise en oeuvre et le financement souligne que les conclusions de la Commission, à la lumière des rapports nationaux sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre et sur la situation et les tendances, devraient être portées à l'attention des gouvernements et des institutions internationales concernés afin de combler les lacunes, de rectifier les déséquilibres ou les manques de coordination et d'envisager de nouvelles initiatives ou activités. Ceci fait en sorte que l'établissement de rapports au niveau national soit impératif.

Il est recommandé au Comité consultatif national de veiller à ce que la Stratégie nationale et le plan d'action contiennent une section sur les rapports intérimaires prévoyant



que chaque institution chef de file prépare un rapport de synthèse annuel sur les progrès accomplis. Le tableau 5 a été préparé pour aider les pays à établir un cadre pour l'établissement de rapports. L'approche conseillée prévoit que le Comité consultatif national, en collaboration avec chaque institution chef de file, développe des critères d'évaluation de leur performance par rapport à chaque priorité stratégique dont elles sont responsables.

Il est recommandé à chaque institution chef de file d'établir des rapports pour le Comité consultatif national, et au Comité consultatif national de préparer un rapport de synthèse annuel pour le ministre responsable des ressources zoogénétiques, avec les recommandations concernant tout changement éventuellement nécessaire.

Il est nécessaire de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre sur base annuelle afin de planifier les interventions visant à éliminer d'éventuels obstacles. Surtout, un rapport intérimaire annuel facilitera énormément une préparation efficace du plan de travail et de budget pour l'année suivante de la mise en œuvre.

Il est recommandé au Comité consultatif national de tenir compte également des exigences internationales relatives à l'établissement des rapports. Au moment de la préparation du calendrier pour l'établissement exhaustif de rapports au niveau national, le Comité consultatif national devrait prendre en compte le Programme de travail pluriannuel de la Commission pour que le rapport national soit disponible lorsque la Commission examine les ressources zoogénétiques à ses sessions régulières et, en particulier, lorsque la Commission reçoit les rapports sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

En vue de réduire la charge globale de travail liée à l'établissement des rapports, il est recommandé que le rapport intérimaire détaillé national soit préparé en utilisant le cadre des quatre Domaines stratégiques du *Plan d'action mondial*. Il est conseillé d'organiser la première analyse intérimaire détaillée quatre ou cinq ans après la finalisation des Stratégies et des plans d'action nationaux, et de planifier une deuxième analyse environ entre huit et dix ans après la finalisation, en se rappelant qu'à un moment donné les rapports nationaux

**TABLEAU 5**  
**Stratégies et plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques: cadre d'évaluation**

<b>Institution chef de file</b>	
<b>Priorité stratégique nationale</b>	
<b>Action</b>	
<b>Tâche</b>	
<b>Critères d'évaluation</b>	
<b>Résultats obtenus</b>	
<b>Possibilités et difficultés relatives à la mise en œuvre</b>	
<b>Actions nécessaires à l'avenir</b>	



seront nécessaires en tant que contributions à l'établissement des rapports au niveau international. Les rapports de synthèse devraient servir de base pour envisager toute révision potentielle majeure aux Stratégies et aux plans d'action nationaux.

L'inclusion d'un calendrier de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports aux Stratégies et aux plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques achève le processus préparatoire. Les suggestions pour l'approbation et la diffusion publique des Stratégies et des plans d'action nationaux sont présentées ci-dessous à la phase 9.



## PHASE 9

# Approuver formellement les Stratégies et les plans d'action nationaux

Cette section décrit le processus à utiliser pour obtenir l'approbation officielle du gouvernement des Stratégies et des plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques et pour veiller à leur diffusion élargie au public et à leur soutien.

La finalisation des Stratégies et des plans d'action nationaux ne devrait pas être considérée la fin du processus, mais plutôt le début de la phase de travail concernant leur mise en œuvre. L'approbation et le lancement des Stratégies et des plans d'action nationaux doivent être parmi les premiers facteurs à prendre en compte et une priorité du plan de communication.

Une approbation solide des Stratégies et des plans d'action nationaux de la part du gouvernement est extrêmement importante. Idéalement, les parties prenantes auront également la possibilité d'exprimer leur engagement dans la phase de la mise en œuvre. Le lancement public des Stratégies et des plans d'action nationaux aidera à atteindre une transition rapide et efficace de la phase de planification à celle de la mise en œuvre.

Il est fortement recommandé au Comité consultatif national de chercher l'approbation officielle de la Stratégie nationale et du plan d'action de la part du gouvernement et son engagement à examiner les progrès accomplis au cours de la mise en œuvre. Chaque pays devra définir la meilleure approche visant à obtenir l'engagement du gouvernement pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale et du plan d'action. Il est également de première importance de définir les moyens nécessaires à sensibiliser les parties prenantes et le public quant au fait que la Stratégie nationale et le plan d'action ont été approuvés par le gouvernement et sont disponibles au public.

Lors de la planification de l'approbation et de la diffusion des Stratégies et des plans d'action nationaux, les pays souhaiteront peut-être:

- préparer une déclaration d'engagement indiquant l'approbation officielle du gouvernement de la Stratégie nationale et du plan d'action;
- prévoir les moyens pour que les institutions du secteur public, comme les instituts de recherche, les universités et autres, s'engagent à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie nationale et du plan d'action, en leur faisant signer par exemple la déclaration d'engagement;
- prévoir les moyens pour que les organisations non gouvernementales et le secteur privé s'engagent à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie nationale et du plan d'action, en leur faisant signer par exemple la déclaration d'engagement;



- distribuer amplement la Stratégie nationale et le plan d'action en utilisant des moyens différents;
- préparer le matériel de communication qui accompagne la Stratégie nationale et le plan d'action, comme un document de synthèse, une note d'orientation, des brochures, des notes d'information, des matériels vidéo, etc. Il est important d'être conscient des exigences linguistiques et du besoin d'utiliser un langage simple afin d'assurer la compréhension de la Stratégie nationale et du plan d'action de la part d'observateurs non spécialistes et du grand public;
- engager les médias en organisant des séances d'information et d'orientation et en facilitant l'accès aux responsables et aux participants impliqués dans la préparation de la Stratégie nationale et du plan d'action, comme les membres du Comité consultatif national et le ministre responsable;
- diffuser la Stratégie nationale et le plan d'action lors d'un événement national associé aux animaux d'élevage, comme une réunion nationale de la société de la production animale, une conférence scientifique, une exposition de sélection animale ou une assemblée générale de l'association des sélectionneurs; et
- diffuser la Stratégie nationale et le plan d'action en dehors du pays, par exemple en annonçant son approbation par le biais du réseau DAD-Net et en la diffusant dans le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS). Il faudrait également la signaler dans les Rapports intérimaires nationaux que les pays devront préparer pour le suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.



SECTION 5

# Références et annexes







# Références

**FAO.** 1998a. *Lignes directrices principales pour le développement de plans de gestion des ressources génétiques animales au niveau national.* Rome.

**FAO.** 1998b. *Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage - note d'orientation.* Rome.

**FAO.** 2004a. *Strengthening national structures for the management of farm animal genetic resources - results of a questionnaire survey.* Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, dixième session, Rome, 8-12 novembre 2004, CGRFA-10/04/Inf. 16 (en anglais seulement). Rome.

**FAO.** 2004b. *Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Dixième session ordinaire, rapport final 2004.* CGRFA-10/04/Report. Rome.

**FAO.** 2007b. *Plan d'action pour les ressources zoogénétiques et la Déclaration d'Interlaken.* Rome.

**FAO.** 2008. *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, édité par Barbara Rischkowsky et Dafydd Pilling. Rome.

**FAO/UNEP.** 2000. *World watch list for domestic animal diversity*, éditée par B.D. Scherf. Rome.



## Annexe 1

# Evaluations de base

Cette annexe fournit des suggestions concernant la conduite détaillée des trois évaluations de base recommandées.

### A. ÉVALUER LES RÔLES ET LES VALEURS DES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

Lors de l'évaluation des rôles et des valeurs des ressources zoogénétiques, les pays souhaiteront peut-être prendre en compte d'évaluer les types ou les catégories de valeurs indiqués ci-après.

#### La contribution économique globale des ressources zoogénétiques:

- signaler la contribution des animaux d'élevage au produit intérieur brut (PIB) global;
- signaler le pourcentage de la contribution des animaux d'élevage par rapport à la contribution agricole globale au PIB.

#### La contribution des ressources zoogénétiques à la production alimentaire:

- décrire la contribution des produits d'origine animale à la production alimentaire globale du pays, en y incluant les moyens d'existence de subsistance, le cas échéant;
- décrire la contribution des produits d'origine animale à la nutrition humaine en termes de fourniture d'une source primaire de protéines et d'acides aminés essentiels ainsi que sur le plan de l'apport total en calories;
- décrire la contribution des produits d'origine animale par rapport à la participation des agriculteurs à la production axée sur le marché, à l'augmentation des revenus et à l'amélioration des moyens d'existence (au-delà de la subsistance);
- signaler les espèces/les races d'animaux d'élevage les plus importantes en termes de production alimentaire;
- signaler les races localement adaptées ou régionales qui revêtent une certaine importance pour la production alimentaire.

#### La contribution des ressources zoogénétiques à l'emploi et à l'industrie:

- décrire la contribution des produits d'origine animale ou de la production d'animaux d'élevage sur le plan de leur contribution globale à l'emploi et à la génération de revenus;
- décrire la contribution des matières premières d'origine animale à l'industrie et à l'emploi, y compris les produits comme les fibres, les peaux, les cuirs et les fourrures;
- décrire les contributions des différentes espèces/races d'animaux d'élevage à l'emploi et au revenu, souligner le cas échéant les contributions à la production des marchés de niche - les aliments spéciaux, les fibres, etc.



**L'importance des animaux d'élevage en termes d'épargne et de gestion des risques:**

- décrire la contribution des produits d'origine animale sur le plan de leur contribution aux stratégies agricoles globales de gestion des risques, surtout pour les petites exploitations agricoles;
- décrire la contribution des produits d'origine animale en termes d'amélioration de la sécurité économique et de réduction de la vulnérabilité des agriculteurs aux modifications des niveaux de production et de revenus;
- décrire comment l'élevage contribue à la diversification des moyens d'existence, permettant aux ménages de gérer les fluctuations des revenus provenant de la main-d'œuvre salariée et des cultures qui sont parfois affectés par un mauvais état de santé ou par le chômage, les sécheresses ou les ravageurs;
- écrire les rôles des différentes espèces et races qui sont utilisées en tant que forme d'épargne.

**La contribution des animaux d'élevage en tant que sources de force de traction, de fertilisant et de carburant:**

- signaler la contribution des animaux d'élevage par rapport à la force de traction et à la fourniture de fertilisants;
- fournir les détails sur l'utilisation des animaux en tant que force de traction (pour le transport, la production agricole, etc.); le cas échéant, décrire également les rôles des animaux de somme et des animaux utilisés pour le transport;
- signaler l'importance des déchets des animaux d'élevage en tant que source de carburant;
- décrire l'importance de la force de traction animale, des fertilisants et des carburants provenant des animaux pour les moyens d'existence de subsistance, le cas échéant;
- signaler les races et les espèces d'animaux d'élevage les plus importantes par rapport à la force de traction, la production de carburant et la fourniture de fertilisants biologiques.

**La contribution des animaux d'élevage en tant que biens sociaux et culturels:**

- signaler les rôles des espèces et des races d'animaux d'élevage sur le plan de leur importance par rapport aux traditions et aux événements sociaux, religieux et culturels et au maintien des réseaux sociaux (par exemple, les emprunts et les dons ou les transferts au moment des mariages pour garder des réseaux d'obligation et de dépendance à l'intérieur d'une famille et des groupes sociaux);
- signaler les races localement adaptées ou régionales importantes sur le plan des traditions et des événements sociaux, religieux et culturels et des styles de vie;
- signaler les rôles des espèces et des races d'animaux d'élevage en termes de sports nationaux et d'activités et événements récréatifs, soulignant l'importance d'une espèce ou d'une race locale particulière par rapport à ces événements et à l'écotourisme;
- signaler les espèces et les races d'animaux d'élevage importantes élevées dans des installations touristiques, comme les parcs animaliers ou les musées ruraux pour soutenir l'éducation et le spectacle;
- signaler les espèces et les races d'animaux d'élevage importantes utilisées pour les pratiques de guérison traditionnelles;



- signaler des produits alimentaires particuliers provenant des races indigènes qui sont culturellement importantes et favorisées par les consommateurs locaux (souvent ayant un prix plus élevé que celui des produits provenant de races non indigènes).

**La contribution des animaux domestiques à l'utilisation des terres et à la gestion des écosystèmes:**

- signaler tout rôle relatif à l'utilisation des terres et à la gestion des écosystèmes fourni par les espèces et les races d'animaux d'élevage (le maintien et la régénération des pâturages et d'autres habitats, la gestion du paysage, le contrôle de la végétation et des herbes, la prévention des incendies, etc.).

**Décrire tout autre rôle et valeur des animaux domestiques:**

- évaluer et décrire tout autre rôle et valeur importants pouvant être attribués aux ressources zoogénétiques et n'ayant pas été signalés ci-dessus.

**B. ÉVALUER LES DEMANDES ET LES TENDANCES PRÉSENTES ET FUTURES CONCERNANT LES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE ET IDENTIFIER ET SIGNALER LES PRINCIPALES MENACES AUXQUELLES FONT FACE LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES**

**Lors de l'évaluation des tendances et des demandes, les pays souhaiteront peut-être:**

- signaler les tendances de la population humaine dans le pays (croissante, décroissante ou stable);
- signaler si les tendances de la population humaine sont les mêmes ou sont différentes dans les zones urbaines et rurales, et si la distribution des populations entre les zones rurales et urbaines est en voie de changement; signaler comment les changements affecteront probablement la sécurité alimentaire et le développement rural;
- signaler comment les tendances de la population humaine dans le pays affectent la demande en produits d'origine agricole (si elle reste la même, en hausse significative ou en baisse);
- signaler si la pauvreté en milieu rural est en baisse, en hausse ou si elle reste plus ou moins la même;
- signaler si le pays est affecté par des pénuries alimentaires et, dans le cas affirmatif, signaler si les pénuries alimentaires sont occasionnelles ou fréquentes et les raisons principales de ces pénuries;
- signaler les changements significatifs dans les types et la diversité des produits d'origine animale au cours des dix dernières années et les raisons de ces changements (changements du pouvoir d'achat et de la structure de la population, pressions environnementales, politiques gouvernementales, etc.);
- signaler tout changement majeur dans les systèmes de production agricole entrepris pour satisfaire les demandes changeantes en produits d'origine animale;
- prévoir comment la demande en produits d'origine animale dans le pays pourrait changer à l'avenir et les changements correspondants dans la production animale qui seront nécessaires;
- signaler tout changement significatif dans l'utilisation des races de chaque espèce du pays, et si ces changements ont affecté la composition des populations animales du pays au cours des dix dernières années;



- signaler si des changements récents et significatifs ont eu lieu dans les contributions des différentes races et des races croisées de chaque espèce et système de production à la production alimentaire et agricole globales; signaler les moteurs principaux de ces changements (par exemple, les politiques du marché, des gouvernements ou des bailleurs de fonds, les facteurs de risque, les possibilités pour de nouveaux produits et les marchés de niche, l'accès aux ressources génétiques des animaux exotiques);
- signaler si les changements politiques (par exemple, les mesures de protection de l'environnement, les mesures d'incitation, les mesures sanitaires, les accords commerciaux, les mesures liées à l'emploi) affectent l'utilisation et la mise en valeur des ressources zoogénétiques;
- signaler si les avancées en matière d'usage de technologies et de méthodologies affectent l'utilisation et la mise en valeur des ressources zoogénétiques;
- signaler si l'accès aux produits d'origine animale provenant de l'étranger, ou à leurs succédanés, apporte des changements au secteur de l'élevage et a des impacts sur les ressources zoogénétiques.

**Lors de l'évaluation des menaces aux ressources zoogénétiques, les pays souhaiteront peut-être:**

- signaler s'il existe des changements majeurs présents ou prévus dans la demande en produits d'origine animale ayant un impact négatif sur la diversité génétique des animaux aux niveaux de l'espèce et de la race (par exemple, utilisation en baisse de la force de traction animale, ou changements des demandes des consommateurs, comme une demande décroissante en laine et d'autres fibres et une demande croissante pour le lait et la viande);
- signaler s'il existe des changements majeurs présents ou prévus dans les systèmes de production animale qui affectent de façon négative la diversité génétique des animaux aux niveaux de l'espèce et de la race (par exemple, intensification de la production ou abandon de certains systèmes de production, comme l'élevage de basse-cour);
- signaler toute calamité naturelle ayant affecté ou pouvant affecter de façon négative la diversité génétique des animaux aux niveaux des espèces et des races (par exemple, les sécheresses, les inondations, les foyers de maladie); attirer l'attention sur toute race ou population étant particulièrement vulnérable à de telles menaces (par exemple, celles qui se trouvent uniquement dans des régions géographiques restreintes);
- signaler tout incident de troubles civils ou de conflits qui affectent de façon négative la diversité génétique des animaux aux niveaux des espèces et des races;
- signaler si l'utilisation de matériel génétique exotique affecte de façon négative la diversité génétique des animaux aux niveaux des espèces et des races;
- signaler s'il existe des politiques et des programmes qui affectent de façon négative les races locales (par exemple, des politiques qui favorisent l'utilisation de races exotiques);
- signaler tout autre facteur majeur qui affecte ou pourrait affecter de façon négative la diversité génétique des animaux aux niveaux des espèces et des races.



### **C. ÉVALUER L'ÉTAT DES STRATÉGIES, DES PLANS ET DES POLITIQUES PERTINENTS AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, L'AGRICULTURE ET LES ANIMAUX D'ÉLEVAGE**

Lors de l'évaluation des politiques, des législations, des stratégies et des plans aux niveaux national et international sur la diversité biologique, la biodiversité agricole et les animaux d'élevage, les pays souhaiteront peut-être:

- signaler si des stratégies, plans, législations et politiques favorisent l'amélioration et d'autres développements des ressources zoogénétiques et signaler si les politiques et les législations soutiennent ou découragent la mise en valeur future d'espèces ou de races particulières ou le développement de systèmes de production particuliers;
- signaler si, au cours des dix dernières années, des changements significatifs des stratégies, plans, législations et politiques, provoqués par des forces internes et externes, ont favorisé l'amélioration et d'autres développements des ressources zoogénétiques ou découragé d'autres développements d'espèces ou de races particulières ou de systèmes de production particuliers;
- signaler si les stratégies, plans, législations et politiques actuels prévoient des mesures incitatives ou des freins à la mise en valeur des races et si les ressources génétiques localement adaptées et exotiques reçoivent un soutien égal ou différentiel;
- signaler s'il existe des programmes nationaux qui développent les marchés de niche ou les produits spéciaux pour soutenir l'utilisation durable ou la conservation des races indigènes - et décrire de tels programmes;
- signaler si des mesures incitatives sont utilisées pour favoriser les technologies pour l'utilisation, la mise en valeur et la conservation futures des ressources zoogénétiques;
- signaler si des stratégies, plans, législations et politiques concernant les normes sur les produits alimentaires ont des conséquences pour l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques;
- signaler si les stratégies, plans, législations et politiques en faveur de l'utilisation durable et de la conservation des ressources zoogénétiques sont associés à d'autres objectifs nationaux et internationaux sur la biodiversité;
- signaler s'il existe des stratégies, plans, législations et politiques qui soutiennent et favorisent les connaissances et les pratiques indigènes concernant l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques et décrire les mécanismes utilisés en vue de préserver et employer ces connaissances;
- signaler si des législations et des politiques sont en application pour régir l'accès aux ressources zoogénétiques et signaler comment elles affectent l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques;
- signaler si des législations ou des politiques concernant les droits de propriété intellectuelle ont des conséquences sur l'échange, l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques;
- signaler si des programmes sont en place en faveur de la sensibilisation et de la compréhension des rôles et des valeurs des ressources zoogénétiques et du besoin de les conserver;



- signaler si des législations régissant les aspects sanitaires de la production animale ont des conséquences sur le mouvement des ressources génétiques indigènes et exotiques (par exemple, les mesures de quarantaine) ou menacent directement les races ou les populations rares ou géographiquement restreintes (par exemple, les mesures d'abattage obligatoire);
- signaler si des législations et des politiques relatives à l'usage et la mise en circulation d'organismes génétiquement modifiés affectent l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques;
- signaler si des législations et des politiques sur l'éthique et le bien-être des animaux affectent l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques;
- signaler si des influences culturelles, religieuses, récréatives ou d'autres influences sociales se répercutent sur l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques.





## Annexe 2

# Schéma des Stratégies et des plans d'action nationaux

- I. Introduction
- II. Information de base
  - Rôles et valeurs des animaux d'élevage, menaces aux ressources zoogénétiques et toute autre information pertinente
- III. Stratégie nationale
  - Le processus préparatoire des Stratégies et des plans d'action nationaux
  - Participation des parties prenantes et processus de consultation
  - Vision des Stratégies et des plans d'action nationaux
  - Objectifs généraux pour les ressources zoogénétiques
  - Priorités stratégiques
- IV. Plan d'action
  - Introduction au plan d'action
  - Priorités stratégiques et tableaux de description de l'action
  - Coordination, participation et responsabilités concernant la mise en œuvre
  - Budget indicatif pour la mise en œuvre
- V. Système d'évaluation des progrès accomplis et procédures d'établissement des rapports

### Références

Membres du Comité consultatif

Membres des groupes de travail



## Annexe 3

# Suggestions pour l'établissement et la direction de groupes d'experts

Cette annexe donne des suggestions pour l'établissement et le travail des groupes d'experts pouvant être nécessaires pour aider à la préparation globale des Stratégies et des plans d'action nationaux.

1. Choisir les personnes les plus appropriées en tenant compte de l'éventail de compétences nécessaires et de la nécessité d'avoir une représentation de parties prenantes. Prévoir d'inclure au moins un membre du Comité consultatif national dans chaque groupe d'experts pour transmettre un message clair que les résultats atteints par le groupe seront utilisés et pour veiller à ce que le groupe se concentre sur ce que le Comité demande.
2. Avant la convocation des groupes, identifier des responsables forts pour siéger ou faciliter chaque groupe d'experts et leur fournir des directives sur le travail nécessaire et les résultats souhaités.
3. Prendre en considération la possibilité d'utiliser des facilitateurs professionnels pour soutenir le travail des responsables des groupes.
4. Maintenir le nombre des participants aussi limité que possible. Il est important de concilier la représentation complète de tous les intérêts et le besoin de garantir que le groupe n'atteigne pas une telle proportion pouvant affecter son travail.
5. Pourvoir des termes de référence clairs afin de veiller à ce que les participants comprennent leurs rôles, le mode d'opération du groupe et le calendrier et les résultats souhaités. Le cas échéant, fournir aux participants une série claire de questions ou de tâches sur lesquelles concentrer leur travail, de préférence avant la réunion.
6. Préciser l'utilisation des résultats obtenus de la réunion d'experts et le destinataire des informations. Par exemple, signaler que le groupe d'experts a été convoqué sous la direction du Comité consultatif national et que le Comité décidera la façon dont les conclusions du groupe contribueront à la Stratégie nationale et au plan d'action.
7. Fournir un soutien logistique pour garantir la possibilité de participation de tous les secteurs de la société. Prêter beaucoup d'attention aux facteurs pouvant limiter la participation, comme les obstacles liés à la langue, aux questions de parité hommes-femmes, aux finances et à la culture, et essayer de les aborder.
8. Inviter les organisations et les institutions à organiser des réunions et des ateliers, ce qui aidera le Comité dans le travail d'organisation des ateliers et engagera les organisations et les institutions pertinentes au processus dans son ensemble.



## Annexe 4

# Quelques conseils sur ce qui est à faire et à ne pas faire dans la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux

*Etablissez* un Centre de coordination national, ou utilisez le Centre existant, en tant que secrétariat en vue de coordonner et de faciliter toutes les activités nécessaires à préparer les Stratégies et les plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques.

*Etablissez* ou utilisez un Comité consultatif national pour superviser la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques.

*Ne croyez pas* que le Comité consultatif national fonctionne de façon efficace sans entreprendre un travail de facilitation, surtout au cours de la période initiale du travail. Le secrétariat doit être en mesure de donner des directives aux membres du Comité, de soutenir le président et de fournir les documents écrits pour son fonctionnement. Avec une certaine expérience, le Comité se développera et commencera à fonctionner avec moins de soutien.

*Entrenez* des exercices visant à consolider l'équipe, y compris la préparation de la vision et des objectifs, de sorte que les membres du Comité consultatif national apprennent à travailler ensemble et s'approprient du processus préparatoire.

*Ne soyez pas* dépendant du travail d'inventaire - c'est-à-dire, évitez la paralysie d'inventaire. On croit souvent que des inventaires complets des ressources, des politiques et des programmes, etc. sont nécessaires à soutenir le processus de planification stratégique. Si les informations de base sont en fait nécessaires, le processus de planification doit avancer avec les meilleures données et informations disponibles; des ajustements peuvent se faire dès que les données et les informations s'améliorent.

*Entrenez* des évaluations rapides si vous trouvez des lacunes graves dans les données et les informations. Une évaluation rapide peut fournir des données et des informations acceptables pour une base sur laquelle planifier des évaluations détaillées qui devraient être prises en compte pour la phase de la mise en œuvre. Le Comité doit comprendre la différence entre l'utilisation des meilleures informations disponibles à présent et la préparation



de recommandations pour la collecte de données et d'informations à l'avenir en tant que partie de la phase de la mise en œuvre.

*Soyez créatif tout en étant pragmatique. Pragmatique* signifie prendre des décisions sur la base d'une quantité minimale de données, d'informations et de connaissances nécessaires à prendre une bonne décision, avec l'engagement continu à améliorer la base des connaissances. *Pragmatique* signifie également établir des objectifs ambitieux, mais réalisables, dans le cadre des capacités dont on dispose.

*Planifiez* le renforcement graduel des capacités. Si les besoins immédiats peuvent être dominants, surtout dans les pays affectés par l'insécurité alimentaire, les Stratégies et les plans d'action nationaux doivent tenir compte du court et du long termes, les stratégies à long terme étant appliquées en vue d'améliorer les capacités de gestion des ressources zoogénétiques.

*Créez* des forums de discussion et résolvez les questions clefs. La préparation et la mise en œuvre couronnées de succès des Stratégies et des plans d'action nationaux dépendront de l'établissement de forums transparents et ouverts permettant la participation sérieuse de toutes les parties prenantes, notamment les communautés autochtones et locales.



## DIRECTIVES FAO: PRODUCTION ET SANTÉ ANIMALES

1. Collection of entomological baseline data for tsetse area-wide integrated pest management programmes, 2008 (A)
2. Préparation de stratégies et de plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, 2009 (A, F, E)

Disponibilité: octobre 2009

A	-	Anglais	Multil.	-	Multilingue
Ar	-	Arabe	*		Épuisé
C	-	Chinois	**		En préparation
E	-	Espagnol	e		Publication électronique
F	-	Français			

On peut se procurer les *Directives FAO de production et santé animales* auprès des points de vente des publications de la FAO, ou en s'adressant directement au Groupe des ventes et de la commercialisation, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie.

Le *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, adopté en 2007, est le premier cadre convenu au niveau international pour la gestion de la biodiversité dans le secteur de l'élevage. Les directives pour la *Préparation de Stratégies et de plans d'action nationaux pour les ressources zoogénétiques* ont été approuvées par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Elles font partie d'une série de directives développées pour soutenir les pays dans la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.

Grâce à la préparation et à la mise en œuvre des Stratégies et des plans d'action nationaux, les pays pourront transformer le *Plan d'action mondial*, et l'élan qu'il a créé, en une approche efficace et globale en faveur de l'utilisation durable, de la mise en valeur et de la conservation de leurs ressources zoogénétiques. Ils pourront ainsi améliorer leurs efforts pour accroître la production et la sécurité alimentaires, réduire la pauvreté et promouvoir le développement rural.

Les directives offrent une approche pratique pour la préparation des Stratégies et des plans d'action nationaux et servent de guide à l'utilisateur pour entreprendre, mettre en œuvre et achever le processus de planification – aboutissant à l'approbation du plan de la part du gouvernement. Le processus peut fournir les moyens pour mieux engager des intérêts et des groupes de parties prenantes différents dans le secteur de l'élevage et également dans d'autres secteurs, et pour coordonner l'utilisation des ressources humaines et financières. Il peut améliorer la compréhension parmi les décideurs et le grand public de l'importance des ressources zoogénétiques, des rôles et valeurs multiples des animaux d'élevage et de la nécessité de maintenir la diversité génétique qui permettra au secteur de l'élevage de s'adapter aux défis qu'il faudra relever à l'avenir.

ISBN 978-92-5-206239-4



9 789252 062394

I0770F/1/10.09/1000